

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1885.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1885 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DOHET.

MESSIEURS.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics a été créé par l'article 2 de l'arrêté royal du 16 juin 1884; les attributions relatives à l'agriculture, à l'industrie, aux ponts et chaussées et aux mines, l'administration des lettres, des sciences et des beaux-arts ont été distraites du Département de l'Intérieur et transférées au nouveau Département.

La création d'un Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics répond au vœu général; le parti que des élections successives ont porté et confirmé au pouvoir, avait formellement manifesté son intention de donner, dans le Gouvernement nouveau, aux différentes branches de l'industrie nationale un organe spécial pour la défense de leurs intérêts.

L'étude des problèmes économiques soulevés par une crise agricole et industrielle sans précédent, s'impose plus que jamais à l'homme d'État et au Législateur; il a paru à propos de grouper tous les efforts de l'administration afin d'imprimer aux divers services qui se rattachent aux intérêts vitaux du pays une impulsion plus active et plus constante.

(1) Budget, n° 3, VII.

(2) La section centrale, présidée par M. VAN WANBEKE, était composée de MM. JANSSENS, DOHET, DE LAET, DE DECKER, SONZÉE et DUMONT.

Le projet du budget révisé comporte des crédits demandés pour 16,547,668 francs, soit une différence en moins de 475,755 francs avec le projet de budget primitif, qui prévoyait des crédits pour 16,823,403 francs. Les crédits votés pour 1884 atteignaient 17,597,097 francs soit une différence en moins pour 1885 de 1,249,429 francs.

Le Gouvernement a informé la section centrale que le chiffre du crédit qui forme l'article 11 du projet, « Traitements et indemnités des secrétaires » du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture », a été par erreur fixé à 10,200 francs au lieu de 11,600 francs; les frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle, inscrits à l'article 29, doivent être majorés et portés de 2,000 à 3,000 francs.

La section centrale propose de son côté, soit des réductions, soit des majorations de certains crédits.

Nous examinerons et justifierons ces modifications au projet de budget, dans le cours du présent rapport.

EXAMEN EN SECTIONS.

Les observations présentées et les questions formulées en sections ont été reprises ou posées au Gouvernement par la section centrale; ces questions, observations et réponses seront traitées sous chacun des chapitres et articles qui s'y rapportent.

Les chapitres du budget ont été successivement adoptés.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1^{er}. L'allocation portée au budget de 1878 pour le traitement des fonctionnaires et employés de l'administration centrale des ponts et chaussées et des mines, était de 166,250 francs, qui se décomposent comme suit :

Ponts et chaussées	fr. 142,250
Mines	24,000
	Total. . . fr. 166,250

L'allocation pour l'année 1885 est :

Pour les ponts et chaussées, de	fr. 292,755
Pour les mines, de	44,925
	Total. . . fr. 337,680

L'augmentation en ce qui concerne les mines provient de la modification intervenue dans cette administration et de la transformation de l'inspection générale en direction générale.

L'attention se porte naturellement sur l'allocation des ponts et chaussées qui de 142,250 francs est devenue 292,755 francs et a ainsi, en six ans, plus que doublé.

La cause principale de cette majoration réside dans l'augmentation du personnel technique et administratif de cette administration centrale.

Tandis qu'en 1878 on comptait trente-sept fonctionnaires et employés, dont sept ingénieurs de tous grades, en 1884, ce nombre s'élève à soixante-seize, dont dix-huit ingénieurs et conducteurs.

Sans entrer dans les considérations qui ont justifié jusqu'à un certain point l'introduction d'un aussi grand nombre d'employés nouveaux, il est incontestable que la situation précaire des finances commande qu'on mette un terme à ce qui est devenu excessif.

Si des circonstances ultérieures exigent le retour d'un personnel plus important, il sera toujours temps d'aviser, mais on est aujourd'hui en droit de réclamer énergiquement le retour à une administration soucieuse des intérêts du Trésor.

La section s'est préoccupée de savoir si des économies ne pourraient être réalisées sur les crédits prévus aux articles 1^{er}, litt^a. b, et 3 ; elle a demandé au Gouvernement s'il ne pourrait être créé, pour tous les Ministères une administration ou comité chargé du payement des gens de service et du mobilier, ainsi que des fournitures, en un mot, s'il n'y aurait pas moyen de centraliser les fournitures de bureau, impressions, ameublement et dépenses pour le service en une seule administration qui desservirait tous les Ministères.

Et pour le cas où le projet ci-dessus d'établir une administration centrale ne pourrait être adopté, la section a émis à l'unanimité le vœu que les fournitures pour tous les services soient l'objet d'adjudications publiques et qu'un cahier des charges général soit dressé.

Le Gouvernement ne pense pas que le mode de procéder indiqué serait préférable au système qui est aujourd'hui suivi ; il partage l'avis de la section centrale en ce qui concerne la mise en adjudication des fournitures.

Voici sa réponse :

« Le Département de l'Agriculture ne croit pas que l'application du » système préconisé par la section centrale permette de réaliser une éco- » nomie. Le fonctionnaire chargé de la surveillance des gens de service, de » l'achat des fournitures, des ordres d'impression, etc., n'a pas que cela » dans ses attributions.

» L'institution d'un comité spécial n'aurait donc pas pour conséquence » une diminution du personnel.

» Le Département n'a pas attendu que la section centrale en exprime le » vœu, pour appliquer le système de l'adjudication à toutes les fournitures.

» Ce système a déjà été appliqué pour les commandes de bois et de » charbons, ainsi que pour les travaux d'impression.

» On s'efforcera de la généraliser. »

A l'article 3, la section centrale a émis le vœu que les actions ne soient intentées qu'après l'examen le plus sérieux.

Voici la réponse du Gouvernement :

« L'administration des ponts et chaussées a soin, comme la section en » émet le vœu, de ne faire intenter des actions qu'après l'examen le plus » sérieux; les actions que cette administration fait intenter sont peu nom- » breuses; elles sont surtout dirigées contre des particuliers qui commettent » des empiètements sur le domaine de l'État.

» Le Gouvernement a beaucoup plus de procès à soutenir qu'il n'introduit » d'actions et ces procès lui sont généralement intentés par des entrepre- » neurs de travaux.

» Le Gouvernement veillera à ce que les réclamations de ceux-ci ne soient » rejetées qu'après l'examen le plus sérieux. »

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

La section centrale pour le budget de 1883 s'est préoccupée, comme l'avait fait la section centrale pour le budget de 1884, des moyens à employer pour assurer une rémunération équitable aux cultivateurs dont les chevaux ou bestiaux atteints de maladies contagieuses ou suspects étaient sacrifiés dans l'intérêt de la salubrité publique.

L'indemnité accordée par l'État est loin d'être suffisante, ni complète, et ne constitue qu'une atténuation du préjudice réellement causé.

La section a demandé s'il n'y aurait pas lieu de créer une société d'assurances spéciale garantie par l'État; un membre de la section centrale émet le vœu que les indemnités soient allouées proportionnellement à la valeur des bestiaux abattus; l'une des sections fait observer que le principe des virements inscrit dans l'article 8 est dangereux.

Voici la réponse du Gouvernement :

« La question posée par la section centrale à l'article 8 du budget est en » ce moment soumise à l'examen du conseil supérieur d'agriculture; le » Gouvernement attend le résultat des délibérations de ce corps pour étu- » dier à son tour la question.

» Il croit toutefois devoir signaler ce qui, jusqu'à présent, a été tenté » dans l'ordre d'idées dont il s'agit.

» A diverses reprises le Gouvernement s'est adressé aux conseils provin- » ciaux pour les engager à instituer, au moyen d'une taxe, comme cela » existe dans la Flandre occidentale, un fonds d'agriculture sur le produit » duquel des indemnités plus élevées seraient allouées aux cultivateurs » dont les chevaux ou bestiaux sont abattus pour maladies contagieuses.

» La province de la Flandre occidentale s'est seule rendue à cet appel, » mais au bout de peu d'années, elle a supprimé ce fonds à cause des abus » auxquels il donnait lieu.

» Toutes les autres provinces ont refusé de prendre une résolution pour » créer ce fonds, qu'elles considèrent comme inutile.

- » Quant au vœu formulé par l'un des membres de la section centrale
 » « que les indemnités soient allouées proportionnellement à la valeur des
 » » bestiaux abattus », il est déjà réalisé.
 » En effet, le taux de l'indemnité est fixé comme suit :
- » Un tiers de la valeur des bêtes bovines, des moutons, des chèvres, des
 - » porcs et des chevaux, ainsi que des autres solipèdes employés exclusive-
 - » ment à l'agriculture ; un cinquième de la valeur des chevaux et des autres
 - » solipèdes employés à tout autre usage.
 - » Toutefois l'indemnité ne peut, en aucun cas, dépasser les sommes sui-
 - » vantes :
 - » 150 francs pour un cheval employé exclusivement à l'agriculture ;
 - » 100 francs pour un cheval employé à tout autre usage, pour un mulet,
 - » un bardeau ou une bête bovine ;
 - » 50 francs pour un âne ;
 - » 10 francs pour un mouton ou un porc.
 - » La moyenne de l'estimation des experts et du médecin vétérinaire du
 - » Gouvernement sert de base pour déterminer la valeur des animaux
 - » abattus.
 - » En cas d'abattage d'office, l'indemnité est fixée à la moitié de la valeur
 - » de l'animal, sans que, néanmoins, elle puisse dépasser la somme de
 - » 500 francs.
 - » Les crédits prévus aux articles 8, 9 et 12 sont tous destinés à permettre
 - » la réalisation de mesures utiles aux intérêts de l'agriculture.
 - » On conçoit que le quantum des indemnités pour bestiaux abattus ne
 - » puisse être exactement déterminé d'avance.
 - » En fait, la somme de 250,000 francs laissera vraisemblablement un boni.
 - » D'autre part, les sommes inscrites aux articles 9 et 12 sont générale-
 - » ment insuffisantes. Il est donc utile de prévoir le virement, qui ne pourra
 - » d'ailleurs s'opérer que si des épizooties ne viennent pas ravager nos
 - » fermes. »

La portée du vœu émis par l'un des membres de la section centrale « que les indemnités soient allouées proportionnellement à la valeur des bestiaux abattus » n'a pas été bien saisie dans la réponse qui précède ; les indemnités pour les bestiaux abattus sont, en effet, allouées d'une manière uniforme par chaque catégorie ou genre, bêtes bovines, moutons, chèvres, porcs, chevaux et autres solipèdes, sans tenir compte du plus ou moins de valeur, dans chaque catégorie ou genre, de tel ou tel cheval déterminé, de telle ou telle tête de bétail déterminée ; l'indemnité est invariablement la même, et le but de la question posée était de demander que, dans la répartition des allocations, on eût égard à la valeur plus ou moins considérable de chacun des animaux abattus.

Ce vœu recevrait, au surplus, satisfaction par la création de sociétés d'assurances garanties ou plutôt protégées par l'État, système qui aurait le résultat heureux de faire pénétrer dans les campagnes l'habitude des assurances contre les risques d'épizootie.

Ce système a été développé dans le rapport de la section centrale pour l'exercice 1884, à la suite de la réponse donnée à une question analogue par le Gouvernement ; la section préconisait l'organisation de caisses d'assurances mutuelles par régions de culture gérées par les mutuellistes avec le concours et sous la surveillance de l'État ; celui-ci payerait des indemnités différentielles d'abattage suivant que les ayants droit seraient ou non affiliés à la caisse régionale. (*Voir* rapport de la section centrale, *Annales parlementaires*, 1883-1884, p. 163.)

A l'article 9, un membre a émis le vœu de voir reviser la loi en matière de vices rédhibitoires.

Réponse.

« Depuis quelques années, l'on se plaint des inconvénients que présente » la législation sur les vices rédhibitoires des animaux domestiques.

» Les conseils provinciaux, les sociétés agricoles et de médecine vétérinaire, les congrès vétérinaires se sont fréquemment occupés des modifications à apporter à l'état actuel des choses.

» Il résulte des discussions que les avis sont très partagés.

» Le grief principal que l'on invoque contre la loi du 28 janvier 1850 » réside dans la disposition qui exige que l'expertise se fasse au lieu où se » trouve l'animal vendu. On est en droit de se demander si les abus pouvant » naître d'une prescription contraire ne seraient pas plus fréquents que ceux » auxquels peut donner lieu la disposition actuellement en vigueur. _

» Quoi qu'il en soit, le Gouvernement étudie les changements qui pourraient être introduits dans la législation. »

La section centrale chargée d'examiner le budget de l'Intérieur pour l'exercice 1882-1883 appelait déjà l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur les nombreuses pétitions qui avaient été adressées à la Chambre à l'effet d'obtenir la revision de la loi sur les vices rédhibitoires, dans la vente et l'échange des animaux domestiques.

« Nos éleveurs, ajoutait le rapport, demandent surtout que les acheteurs » étrangers soient tenus de ramener les animaux qu'ils prétendent atteints » de vices rédhibitoires pour pouvoir intenter dans le pays l'action en » nullité de la vente.

» L'importance de cette question pour l'agriculture fait désirer qu'elle » soit promptement examinée et résolue. »

La loi du 28 janvier 1850 sur les vices rédhibitoires, dans les ventes et échanges d'animaux domestiques, a donné lieu à diverses critiques ; les uns voudraient voir augmenter la nomenclature des vices donnant lieu à résiliation du marché, d'autres prétendent que les délais accordés sont trop courts pour la constatation de certaines affections, d'autres enfin voudraient faire exclure certaines maladies de la catégorie des vices rédhibitoires parce qu'elles sont trop difficiles à caractériser et que leur existence est trop incertaine ; le remaniement de quelques textes a été aussi demandé.

Mais, suivant un grand nombre, le vice principal de la loi réside dans

l'article 4, qui dispose que la requête à fin de nomination d'experts sera adressée au juge de paix du lieu où se trouvera l'animal.

La disposition légale sollicitée par les pétitionnaires de 1882-1883 et par l'un des membres de la section centrale de 1884-1885 se trouve dans la loi du 18 avril 1851 en vigueur dans le grand-duché de Luxembourg (art. 4, § 5); le juge de paix auquel la requête est présentée doit être celui du lieu où se trouvera l'animal, ou, dans tous les cas, un des juges du pays, de manière que si l'animal suspect d'un vice rédhibitoire a été amené à l'étranger, l'acheteur qui voudra intenter l'action en résiliation devra le ramener dans le pays, dans un lieu de son choix.

La nomination d'experts, ordonnée par l'article 4 de la loi du 28 janvier 1850, est prescrite en vue de conserver à l'acheteur l'action en résiliation et de lui permettre de faire constater, dans le plus bref délai, avec toute la célérité nécessaire en semblable matière, l'état de l'animal et l'existence du fait dénoncé.

On peut se demander si une exigence contraire ne pourrait nuire aux transactions internationales; les inconvénients sont considérablement mitigés en fait; l'expertise de l'article 4 n'est qu'une expertise préliminaire, un acte conservatoire dégagé des formes ordinaires de la procédure.

La constatation faite sans l'intervention de la justice belge a seulement empêché la déchéance de l'action, mais le tribunal compétent suppléera la plupart du temps à l'insuffisance de l'instruction préliminaire et il ne se présente peut-être pas d'exemple où cette expertise ait été opposée définitivement à la partie qui ne l'avait point requise, surtout alors que le vendeur n'y avait point été appelé ni sommé d'y assister.

De nombreuses décisions de jurisprudence ordonnent le retour de l'animal et sa mise en fourrière dans le pays, où il est procédé à une nouvelle expertise contradictoire.

Le Gouvernement étudie les changements qui pourraient être introduits dans la législation.

ART. 11. La section centrale fait observer que le conseil supérieur de l'agriculture n'a point été réuni depuis de nombreuses années. Un membre propose que des commissions spéciales soient instituées quand la chose sera nécessaire et remplacent le conseil supérieur.

L'une des sections demande également la réorganisation du conseil supérieur d'agriculture. La section centrale postule le détail des 13,000 francs repris à l'article 11^e.

Réponse :

« Le conseil supérieur d'agriculture est réuni en ce moment. Parmi les » questions soumises à son examen, figure la réorganisation de nos associa- » tions agricoles officielles.

» Le Gouvernement croit devoir attendre que le conseil supérieur ait » fait connaître son avis pour examiner s'il est possible de faire mieux que » ce qui existe.

- » Quant au traitement du secrétaire, son maintien au budget est justifié
- » par la publication du bulletin de l'agriculture, dont la rédaction est confiée
- » à cet employé.
- » La somme de 13,000 francs représente les dépenses des commissions
- » provinciales d'agriculture (frais de route, impression) et l'impression du
- » bulletin du conseil supérieur d'agriculture, dont le prix varie de 2,500 à
- » 3,000 francs.
- » Lorsque le conseil supérieur se réunit, la dépense est plus élevée et
- » comprend les frais de route et de séjour des membres ainsi que les frais
- » de bureau. »

Le conseil supérieur d'agriculture a été réorganisé et complété par l'arrêté royal du 6 janvier 1885 qui fait suite aux arrêtés antérieurs des 30 avril 1859, 30 août 1850, 31 mars 1845 et 29 novembre 1834; il se compose de deux délégués, choisis annuellement par chacune des commissions provinciales d'agriculture, et de membres appelés par le Roi à faire partie de ce conseil concurremment avec lesdits délégués; le nombre de ces derniers ne peut dépasser la moitié de ceux qui sont nommés par les collèges provinciaux. Un président et deux vice-présidents sont institués par le Roi pour la durée de chaque session annuelle. Le secrétaire est chargé de la tenue des écritures du conseil, ainsi que de la rédaction du bulletin de l'agriculture.

Les fonctions de membre du conseil supérieur d'agriculture sont gratuites, sauf indemnité pour frais de route et de séjour et frais de bureau lorsque le conseil se réunit.

Le conseil a tenu sa première séance le mardi 20 janvier 1885, au Palais des Académies; il y a eu depuis plusieurs réunions dont le *Moniteur* a publié le compte-rendu sommaire et dans lesquelles l'assemblée a abordé l'examen des travaux déposés par les diverses commissions; sur la demande de la section centrale, les procès-verbaux des réunions seront imprimés et distribués aux membres de la Chambre.

Nous avons eu communication, au moment où nous écrivons, du rapport de la troisième commission chargée de l'examen de la question relative aux engrais complémentaires.

Les conclusions motivées de ce rapport intéressant et étudié avec le plus grand soin, ont été adoptées par l'assemblée et sont insérées dans le compte rendu de la séance du 11 février, au *Moniteur* du 18 du même mois.

Il existe une erreur dans le chiffre du crédit qui forme l'article 11 du projet de budget du Département pour l'exercice 1885 : *Traitement et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture*. Ce crédit doit être de 11,600 francs au lieu de 10,200 francs.

Cette erreur a été signalée à la section centrale par le Gouvernement, qui a proposé de ramener le crédit de l'article 12, de 191,500 à 190,100 francs, en réduisant à 10,100 francs le littéra g de cet article; la section a adopté cette rectification.

A l'article 12, le Gouvernement, interrogé par la section centrale sur la question de savoir s'il n'y aurait point lieu de multiplier les stations agricoles et de diminuer le prix des analyses, s'est exprimé comme suit :

- » Les stations agricoles et les laboratoires agricoles rendent des services
- » incontestables à l'agriculture.
- » Les laboratoires agricoles permettent au public de faire exécuter, dans
- » des établissements convenablement outillés et dirigés par des spécialistes,
- » l'analyse de terres, de matières fertilisantes, de produits agricoles, de
- » substances alimentaires pour le bétail et l'essai de semences.
- » Ils ont, en outre, pour but de faire profiter l'agriculture pratique des
- » résultats acquis par la chimie et les autres sciences naturelles, etc.
- » Leur institution a mis une entrave à la falsification des engrais.
- » Ces laboratoires, créés par une association avec le concours de l'État,
- » sont au nombre de quatre. Il ont été repris par l'État parce que l'asso-
- » ciation n'avait pas les ressources suffisantes pour continuer ses opérations.
- » Le congrès agricole et les sociétés d'agriculture demandent de déve-
- » lopper ces établissements de manière qu'il y en ait un dans chaque pro-
- » vince. D'autres personnes vont plus loin encore et voudraient en établir
- » dans tous les cantons.
- » Il convient en cette matière de procéder avec mesure et de chercher à
- » satisfaire d'abord aux besoins les plus urgents.
- » Le Gouvernement va établir deux nouveaux laboratoires, l'un à Mons et
- » l'autre à Anvers.
- » Les conseils provinciaux de Hainaut et d'Anvers ont alloué des crédits
- » spéciaux pour couvrir une partie des frais d'installation.
- » Quant aux analyses, le prix en est établi à un taux fort modéré, qui
- » représente à peu près le coût des dépenses auxquelles elles donnent lieu.
- » On joint ici un exemplaire de l'arrêté du 30 décembre 1883, qui orga-
- » nise les laboratoires, ainsi que le tarif des analyses. »

Ainsi que le fait remarquer le rapport de la troisième commission du conseil supérieur d'agriculture, l'importation et la production des engrais complémentaires ont déjà pris en Belgique une notable extension; les engrais auxiliaires ne sont cependant utilisés que par le petit nombre des cultivateurs, et plus rares encore sont ceux qui en font une application raisonnée, de manière à obtenir à la fois une augmentation de récolte et un bénéfice.

Le défaut de connaissances spéciales des consommateurs et la falsification des matières fertilisantes sur une vaste échelle sont les causes qui nuisent à l'extension et à la vulgarisation de l'emploi de ces précieux auxiliaires de la culture; l'augmentation du nombre des laboratoires agricoles de l'État fournit aux cultivateurs les moyens de se mettre à l'abri des manœuvres frauduleuses et de faire constater les falsifications et altérations commises à leur préjudice.

Deux membres de la section centrale ont demandé s'il ne serait pas utile de permettre aux cultivateurs de s'adresser, à leur choix, pour l'analyse

des engrais, à l'un des chimistes qui seraient désignés à cet effet par l'État, ou pourraient être choisis par les tribunaux; la section transmet cette demande à l'examen du Département de l'Agriculture, qu'elle prie d'aviser, par tous les moyens possibles, à faciliter l'exécution prompte et peu coûteuse des analyses.

A l'article 12^r, il est demandé quelles sont les missions dont il est traité à cet article, et des renseignements sur l'objet des dites missions. La section centrale demande aussi le détail des sommes reprises à l'article 12, de 12^a à 12^r inclus.

Réponse :

« Le Gouvernement envoie chaque année à l'étranger des fonctionnaires » et des personnes d'une compétence spéciale, en vue de recueillir des renseignements sur des questions déterminées. Les expositions forment souvent le but de ces missions. Parfois ce sont des jeunes gens sortis des écoles d'agriculture ou d'horticulture avec la plus grande distinction, qu'il subsidie pour leur permettre de compléter leur instruction.

» Voici le détail des sommes dépensées en 1883, sur chacun des littéras de l'article 12 :

» A. Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture, frais de voyage et de bureau	fr. 14,117 87
» B. 1 ^o Subsidés aux sociétés agricoles et horticoles	fr. 119,796 »
» 2 ^o Congrès agricoles et vétérinaire	16,400 »
» 3 ^o Concours de bestiaux gras.	9,540 31
	Total. . . fr. 148,736 31
C. et D. Stations et laboratoires agricoles	14,000 »
» E. Repeuplement des cours d'eau	7,259 40
» F. Convention phylloxérique	3,756 75
» G. Encouragements aux publications agricoles et horticoles, etc., etc.	21,753 64

Le concours de bétail gras a été supprimé comme n'offrant plus d'utilité au point de vue agricole et sur l'avis conforme du conseil supérieur d'agriculture, par arrêté royal du 4 mars 1883; il avait été déboursé pour ces concours, pendant l'année 1883, une somme de fr. 9,540-31; la section centrale propose de transférer une somme équivalente, soit 10,000 francs en chiffre rond, de l'article 12, litt. g, dont le crédit sera ainsi réduit à 120,000 francs, à l'article 10, « Amélioration des races d'animaux domestiques, subsides aux provinces », qui, de 101,500 francs, serait porté à 111,500 francs.

La section centrale estime que les subsides doivent être octroyés aussi largement que possible aux provinces pour l'amélioration des races d'animaux domestiques; l'agriculture est vivement intéressée à ce qu'il soit fourni aux cultivateurs des animaux bons reproducteurs.

En ce qui concerne le bétail, depuis un très grand nombre d'années le Gouvernement, d'accord avec les provinces, fait importer chaque année quarante-cinq à cinquante reproducteurs de la race durham, qui sont achetés en Angleterre et vendus publiquement, sous certaines conditions, aux éleveurs belges. Le Gouvernement supporte, à part égale, avec les provinces intéressées, la perte qui résulte de la vente publique.

Les provinces allouent également des primes aux propriétaires des meilleurs étalons et c'est là un des meilleurs moyens d'encourager l'agriculture ; la section centrale désire que le Gouvernement favorise tout particulièrement l'élevage des chevaux destinés à l'agriculture et permette, par ses subsides aux provinces, de majorer leurs primes, qui ne sont pas assez considérables, et d'assurer aux cultivateurs de bonnes et belles races de chevaux, en empêchant les étalons de sortir du pays.

Aux articles 13 et 14, la section demande la statistique des élèves, par nationalité et âge, qui ont fréquenté l'institut agricole et les écoles d'horticulture de l'État, pendant les cinq dernières années ; également les comptes de la ferme de l'institut à Gembloux.

La section centrale demande le détail et la valeur du matériel et des divers postes repris à l'article 14.

Le vœu est émis que les frais de conférences agricoles et horticoles soient largement faits et que les conférences soient multipliées le plus possible.

Réponse :

« Voici le relevé des élèves qui ont fréquenté l'institut agricole et les écoles d'horticulture pendant les cinq dernières années :

» *Institut agricole.*

» 1880-1881 . . .	82 élèves, dont 51 belges et 31 étrangers.
» 1881-1882 . . .	80 — 37 — 23 —
» 1882-1883 . . .	73 — 58 — 11 —
» 1883-1884 . . .	77 — 68 — 9 —
» 1884-1885 . . .	88 — 71 — 17 —

» *École d'horticulture de Vilvorde.*

» 1880-1881 . . .	27 élèves.
» 1881-1882 . . .	28 —
» 1882-1883 . . .	28 —
» 1883-1884 . . .	32 —
» 1884-1885 . . .	35 —

» *École d'horticulture de Gand.*

» 1880-1881 . . .	28 élèves.
» 1881-1882 . . .	29 —

» 1882-1883 . . . 26 élèves
 » 1883-1884 . . . 25 —
 » 1884-1885 . . . 23 —

» On joint ici un tableau indiquant les résultats financiers et le bilan de la ferme de l'institut agricole, pour l'année 1883-1884.

» Le bénéfice de l'année a été peu important, eu égard aux circonstances défavorables de l'année.

» Depuis l'institution de la ferme, celle-ci a augmenté son capital d'une somme de 169,609 francs.

» Elle a, en 1881, versé 100,000 francs de ses bénéfices au Trésor.

» Il n'est pas possible de déterminer, même d'une manière approximative, la valeur du matériel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture, valeur, du reste, qui est toute de convention.

» Au surplus, le matériel est recensé tous les ans par l'administration des domaines, et les tableaux du récolement sont envoyés au Ministère des Finances.

» Le Gouvernement s'est attaché, depuis quelques années, à développer les conférences agricoles. Elles sont données actuellement dans toutes les parties du pays.

» Voici le relevé, par province, de celles qui ont été données en 1883 :

PROVINCES.	NOMBRE de LOCALITÉS.	NOMBRE DE CONFÉRENCES		NOMBRE de personnes présentes aux CONFÉRENCES.
		en FRANÇAIS.	en FLAMAND.	
Anvers	44	»	48	4,057
Brahant	14	3	46	4,630
Flandre occidentale . . .	5	»	21	630
Flandre orientale	69	»	80	5,820
Hainaut	49	49	»	4,974
Liège	21	40	»	3,640
Limbourg	7	4	40	405
Luxembourg	6	23	»	4,350
Namur	31	47	»	2,858
Totaux	186	133	145	49,065

» Il y a, en outre, dans un grand nombre de localités, des conférences sur l'arboriculture, la culture maraîchère et la maréchalerie, instituées, depuis plusieurs années, par le Gouvernement et les sociétés agricoles et horticoles.

» En 1883, ces conférences, au nombre de 4,138, ont eu lieu dans 86 localités. Elles sont généralement très suivies et produisent de bons résultats. »

Le conseil supérieur d'agriculture a proposé, comme la section centrale, d'augmenter le nombre des conférences données dans les campagnes par des personnes compétentes, d'après un programme méthodique et conformément à un plan d'ensemble arrêté par le Gouvernement ; le conseil supérieur recommande l'institution de professeurs nomades, tels qu'il en existe en France (professeur départemental d'agriculture) et en Allemagne (Wanderlehrer), chargés de donner, dans les centres agricoles, une suite de leçons pratiques sur la question des engrais et sur les matières intéressant spécialement la production agricole locale.

La section centrale estime qu'il faudrait donner plus de publicité aux conférences, les annoncer dans les principaux journaux quotidiens et par affiches, dans toutes les communes du district agricole.

Nous transcrivons ici le tableau indiquant les résultats financiers et le bilan de la ferme de l'institut pour l'année 1883-1884.

TITRE DES COMPTES.	TOTALS.		INVENTAIRE		RÉSULTATS.		SOLDES.	
	Débit.	Crédit.	Actif.	Passif.	Profits.	Pertes.	Débiteurs.	Créditeurs.
Capital	12,363 20	139,209 54	»	»	»	»	»	126,846 34
Allocations des tiers	3,504 14	3,504 14	»	»	»	»	»	»
Caisse.	100,372 56	99,088 81	1,283 75	»	»	»	1,283 75	»
Pertes et profits	7,437 37	9,707 12	»	»	»	»	»	2,269 75
Vacherie.	30,013 84	14,003 27	14,662 50	»	»	1,348 07	16,010 57	»
Bergerie.	11,601 08	4,173 09	7,140 »	»	»	287 99	7,427 99	»
Porcherie	8,381 97	4,082 68	3,245 »	»	»	1,054 29	4,299 29	»
Basse-cour	131 85	117 69	51 »	»	36 84	»	51 »	36 84
Laiterie.	5,277 71	5,174 84	102 87	»	»	»	102 87	»
Froment.	14,717 72	20,392 39	»	»	5,674 67	»	»	5,674 67
Seigle.	534 21	408 89	»	»	»	125 32	125 32	»
Avoine	32 33	42 91	»	»	10 58	»	»	10 58
Pommes de terre.	858 13	437 86	»	»	»	420 27	420 27	»
Betteraves à sucre	11,041 29	12,594 02	»	»	1,552 73	»	»	1,552 73
— fourragères.	3,976 60	3,492 40	»	»	»	484 20	484 20	»
Trèfle rouge.	2,831 29	2,103 92	»	»	»	745 37	745 37	»
— incarnat	949 15	729 31	»	»	»	219 84	219 84	»
Vesces et avoine	199 47	95 35	»	»	»	101 12	104 12	»
Prairies.	4,047 94	3,028 52	»	»	»	1,919 42	1,919 42	»
Cultures expérimentales	2,157 22	2,157 22	»	»	»	»	»	»
Potager et pires	1,470 63	742 15	»	»	»	728 48	728 48	»
Améliorations foncières.	1,224 15	»	1,224 15	»	»	»	1,224 15	»
Grains en magasin.	31,746 14	19,701 47	12,044 67	»	»	»	12,044 67	»
Pailles —	7,979 11	6,813 11	1,166 »	»	»	»	1,166 »	»
Graines —	263 15	229 87	33 28	»	»	»	33 28	»
A reporter.	264,032 25	352,032 57	40,953 23	»	7,274 82	7,437 37	48,390 59	136,390 91

TITRE DES COMPTES.	TOTALS.		INVENTAIRE.		RÉSULTATS.		SOLDES.	
	Débit.	Crédit.	Actif.	Passif.	Profits.	Pertes.	Débiteurs.	Créditeurs.
Report	264,032 25	352,032 07	40,953 23	»	7,274 82	7,437 37	48,390 69	130,390 91
Farines, etc. en magasin	5,705 07	5,636 22	68 85	»	»	»	68 85	»
Racines —	5,717 11	3,867 11	1,850 »	»	»	»	1,850 »	»
Pulpes en silo	3,025 17	1,660 22	1,364 95	»	»	»	1,364 95	»
Tourteaux en magasin	5,095 26	4,441 30	653 96	»	»	»	653 96	»
Fourrages secs en magasin	7,181 30	5,050 01	1,221 36	»	»	»	1,221 36	»
Divers —	2,542 42	1,108 41	1,434 01	»	»	»	1,434 01	»
Fumier en tas	10,673 45	9,279 45	1,394 »	»	»	»	1,394 »	»
Engrais divers en magasin	4,028 45	4,769 37	159 08	»	»	»	159 08	»
Mobilier.	10,581 13	1,484 68	9,096 25	»	»	»	9,096 25	»
Chevaux de trait	13,936 99	10,186 99	3,750 »	»	»	»	3,750 »	»
Bœufs de trait	10,997 46	5,917 46	5,080 »	»	»	»	5,080 »	»
Main d'œuvre	15,681 16	15,737 85	»	56 69	»	»	»	56 69
Frais généraux.	5,099 81	5,099 81	»	»	»	»	»	»
Travaux pour étrangers	122 50	122 50	»	»	»	»	»	»
Débiteurs et créanciers divers.	40,125 28	9,802 11	32,342 13	»	2,018 96	»	32,342 13	2,018 96
De Lhonneux-Linon et Cie.	54,837 50	50,787 82	4,463 02	»	413 34	»	4,463 02	413 34
Institut agricole	30,000 »	38,000 »	»	8,000 »	»	»	»	8,000 »
Bœufs d'engrais	5,206 18	679 43	4,526 75	»	»	»	4,526 75	»
Engrais en terre	33,682 85	30,176 59	3,506 26	»	»	»	3,506 26	»
Froment, 1884-1885	9,013 76	»	9,013 76	»	»	»	9,013 76	»
Seigle, 1884-1885.	265 55	»	265 55	»	»	»	265 55	»
Carottes et maïs, 1884-1885.	341 20	»	341 20	»	»	»	341 20	»
Betteraves à sucre, 1884-1885	5,710 53	»	5,710 53	»	»	»	5,710 53	»
— fourragères, 1884-1885	3,010 57	»	3,010 57	»	»	»	3,010 57	»
Pommes de terre, 1884-1885	725 53	»	725 53	»	»	»	725 53	»
Trefle, 1884-1885.	1,750 15	»	1,750 15	»	»	»	1,750 15	»
Prairies, —	836 76	»	836 76	»	»	»	836 76	»
Avances pour betteraves, 1885-1886	91 »	»	91 »	»	»	»	91 »	»
Champ des élèves et jardin agricole, 1884-1885	371 99	»	371 99	»	»	»	371 99	»
Potager et parcs, 1884-1885.	707 15	»	707 15	»	»	»	707 15	»
Tréfle rouge, 1885-1886.	215 »	»	215 »	»	»	»	215 »	»
Pièce du moulin, 1884-1885.	4 »	4 »	»	»	»	»	»	»
Avances pour betteraves, 1884-1885	106 »	106 »	»	»	»	»	»	»
Inventaire d'entrée.	141,576 59	141,576 59	»	»	»	»	»	»
Inventaire de sortie	134,903 03	8,058 69	»	»	»	»	126,846 34	»
Totaux.	528,800 15	706,493 31	134,903 03	8,058 69	9,707 12	7,437 37	269,186 74	146,579 90
Solides.	146,879 90	269,186 74	»	»	Bénéfice.	2,269 75	»	»
Balance.	975,680 15	975,680 15	»	»	9,707 12	9,707 12	»	»

Bilan au 30 avril 1884.

ACTIF.		PASSIF.	
Mobilier vivant	38,455 25	Dettes	8,056 69
— mort.	9,096 25	Solde : Capital net.	126,816 34
Denrées et divers en magasin.	21,493 03		
Engrais en terre	3,506 26		
Récoltes croi-santes (avances).	23,039 49		
Améliorations foncières	1,224 15		
Créances diverses	36,805 15		
Espèces en caisse	1,283 75		
Total.	134,903 03	Total.	134,903 03

A l'article 15, la section centrale demande s'il n'y aurait pas lieu de supprimer ou de réduire considérablement le personnel du service des défrichements et de le reporter dans celui des eaux et forêts.

L'une des sections a proposé également de supprimer le poste de 20,800 francs, et demandé que le service des défrichements soit reporté dans le service des eaux et forêts.

Même demande pour l'article 16.

Réponses .

« Le personnel du service de la Campine comprend :

- » Un ingénieur en chef-directeur ;
- » Un ingénieur ;
- » Un commis ;
- » Un chef-irrigateur ;
- » Trois irrigateurs.
- » La dépense annuelle qu'entraîne ce personnel s'élève à 20,800 francs.
- » Cette somme est à peu près couverte par les revenus que procure au
- » Trésor le service des défrichements, en ce sens que les droits que perçoit
- » chaque année le Trésor sur la vente publique des produits des irrigations
- » et les droits de succession sur les transactions auxquelles donnent lieu
- » les irrigations produisent une somme qui n'est pas de beaucoup inférieure
- » à celle mentionnée plus haut.
- » Quant à la fusion du service de la Campine dans l'administration des
- » eaux et forêts, c'est une question qui mérite d'être mûrement examinée
- » et le Gouvernement en avait déjà commencé l'étude avant que la section
- » centrale en exprimât le désir. »

La question de réorganisation du service des eaux et forêts a été soulevée à nouveau et examinée d'une manière approfondie et très détaillée à la Chambre, dans la séance du 3 février 1885.

Il a été reconnu que la véritable place du service des eaux et forêts était

au Ministère de l'Agriculture et le Gouvernement, par l'intermédiaire de M. le Ministre des Finances, a annoncé qu'il mettrait à l'étude le transfert de l'administration des eaux et forêts à ce Département.

La section centrale a émis le vœu que les reboisements fussent l'objet de la surveillance la plus active et la plus attentive des agents de l'État ; que l'administration prit toutes les mesures, dans l'intérêt de la conservation des bois, pour obliger les adjudicataires de la chasse à détruire en quantité suffisante les lapins et pour empêcher le bétail de pénétrer et de pâturer dans les plantis.

A l'article 17, la section s'est informée du nombre des élèves de l'école vétérinaire de l'État dans les cinq dernières années.

Réponse :

« L'école de médecine vétérinaire comptait :

» En 1880-1881. . . .	91 élèves ;
» — 1881-1882. . . .	102 —
» — 1882-1883. . . .	90 —
» — 1883-1884. . . .	85 —
» — 1884-1885. . . .	80 — »

Des renseignements ont été postulés relativement au compte de l'exploitation du Jardin Botanique, à l'emploi des plantes et à la rémunération qui peut en être obtenue ; la section exprimait le désir de voir diminuer, si possible, les frais.

Le Gouvernement a transmis la réponse suivante :

« Le Jardin Botanique n'est plus une exploitation comme il l'était avant » sa reprise par l'État.

» Pendant quelques années, après cette reprise, on a continué, dans une » certaine mesure, à y vendre certaines plantes, mais le produit de cette » vente n'équivalait même pas aux frais de culture.

» Un établissement scientifique ne peut du reste pas se livrer avec succès » à un commerce et il ne convient pas qu'une institution de l'État fasse » concurrence à l'industrie privée.

» On a donc cessé de cultiver les plantes de vente courante, qui encom- » braient les serres, au grand détriment des plantes de collections destinées » à l'étude et aux recherches des savants.

» Lorsque des plantes rares ou intéressantes sont multipliées, elles servent » à faire des échanges avec les jardins botaniques du pays et de l'étranger.

» La plus stricte économie préside aux différents services des cultures.

» Le Jardin est chargé, chaque année, de fournir gratis un très grand » nombre de plantes, pour décorer les squares entretenus par l'adminis- » tration des bâtiments civils.

» Cette nouvelle charge impose des économies sur des services qui étaient » déjà mal partagés.

» Le crédit demandé à l'article 19 du budget de 1885 a été augmenté de

- » 4,000 francs, il sera à peine suffisant pour administrer convenablement le
 » Jardin.
 » Avant 1883, ce crédit était de 88,400 francs. La réduction de
 » 6,000 francs, opérée en 1884, a mis l'administration dans l'impossibilité
 » de pourvoir à des besoins urgents.
 » Si le chiffre demandé au budget de 1885 n'était pas alloué, il en
 » résulterait inévitablement la désorganisation de plusieurs services.
 » Dans la note préliminaire audit budget, page 155, des explications ont
 » été fournies sur cet objet. »

Suit la liste des jardins et squares de la capitale ressortissant au service spécial des bâtiments civils et pour lesquels le Jardin Botanique fournit les plantes. En voici l'indication :

- « 1° Jardin du palais des Académies ;
 » 2° Jardins et squares des musées royaux de peinture et de l'industrie,
 » ainsi que de la bibliothèque royale ;
 » 3° Jardin de la place du Congrès ;
 » 4° Jardin de la place des Martyrs ;
 » 5° Squares et plates-bandes de la place du Trône ;
 » 6° Squares entourant l'ancien monument de la porte de Hal, occupé
 » par le musée d'antiquités, d'armures et d'artillerie ;
 » 7° Squares établis aux abords du viaduc double de la route-avenue de
 » la Reine, à Schaerbeek ;
 » 8° Square du Petit-Sablou ;
 » 9° Square entourant l'église de Notre-Dame, au Sablon ;
 » 10° Jardin du conservatoire royal de musique ;
 » 11° Square de la station de Laeken ;
 » 12° Plates-bandes dans la cour du Ministère de l'Intérieur et de l'Ins-
 » truction publique ;
 » 13° Plates-bandes dans la cour du Ministère des Chemins de fer, Postes
 » et Télégraphes. »

Le Gouvernement a inscrit, à l'article 21, une somme de 30,000 francs pour l'organisation de l'enseignement agricole moyen ; il a fait connaître à la Chambre, dans la note préliminaire du projet du budget pour 1885, page 156, que le conseil supérieur d'agriculture serait consulté au sujet de cette organisation.

Les procès-verbaux des séances du conseil n'ont point encore été imprimés ni distribués, mais nous voyons, par le compte rendu sommaire de l'assemblée du 11 février, paru au *Moniteur* du 18 du même mois, que la nécessité d'organiser un enseignement agricole graduel, tel qu'il existe pour les autres industries, et de créer, à titre d'essai, deux écoles moyennes d'agriculture, a été unanimement reconnue.

La section centrale croit qu'on ne pourrait favoriser dans une trop large mesure la diffusion de la science agricole, en fournissant aux jeunes gens les connaissances scientifiques nécessaires pour diriger et exploiter avec succès

les industries et propriétés rurales ; dans cet ordre d'idées. le maintien ou l'établissement d'une école moyenne d'agriculture, près de l'institut des hautes études agricoles établi à Gembloux, lui a paru naturellement indiqué.

Le crédit consacré à l'institut de Gembloux a été majoré de 10,000 francs au budget de l'année 1884, pour pouvoir organiser cet enseignement, considéré comme de première nécessité, à partir d'octobre suivant ; l'amendement proposé a été adopté sans discussion par la Chambre ; la section centrale propose de rétablir ce crédit en portant à l'article 24 : « Organisation de l'enseignement agricole moyen », 40,000 francs au lieu de 30,000 francs.

Le conseil provincial de Namur avait déjà, dans sa session de 1883, émis, à l'unanimité, le vœu qu'il fût annexé à l'institut agricole de l'État, à Gembloux, une école préparatoire aux études supérieures agricoles ; cette école était depuis longtemps désirée et avait toujours été jugée nécessaire, par les personnes compétentes, pour préparer les jeunes gens à suivre avec fruit les cours de l'institut.

La création d'un établissement d'instruction moyenne agricole à Gembloux nous paraît indiquée, concurremment au moins avec l'organisation d'autres écoles moyennes ou l'annexion à celles qui existent de cours spéciaux où se donneraient les premières notions des sciences agricoles.

La ferme exploitée par l'institut, la distribution de ses vastes locaux, les collections qu'ils renferment, les laboratoires de chimie et le cabinet de physique, tous les aménagements qui y sont établis, fournissent les moyens de donner tout le développement voulu aux diverses branches de l'enseignement, de faire suivre aux élèves les travaux de la culture ainsi que de les exercer à l'élevage du bétail, d'initier à l'emploi raisonné des engrais complémentaires qui restituent aux terres les éléments enlevés par la culture, d'établir, au besoin, des champs d'expérience, et de joindre toujours les applications pratiques à l'enseignement théorique.

Tels sont, en abrégé, les motifs qui ont guidé la section centrale dans la proposition qu'elle a l'honneur de faire à la Chambre de maintenir le vote émis par elle en 1884.

La section a, d'autre part, attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'organiser l'enseignement agricole moyen en flamand, dans les pays flamands ; la réponse qui lui a été donnée satisfait pleinement à cette demande ; elle est ainsi conçue :

« Le Gouvernement a appelé récemment le conseil supérieur d'agriculture à délibérer sur les développements que comporte l'enseignement agricole et, entre autres, sur l'institution d'écoles spéciales destinées principalement aux fils des cultivateurs.

» Le conseil a proposé l'institution, à titre d'essai, de deux écoles moyennes agricoles, l'une dans la partie wallonne du pays, l'autre dans une des provinces flamandes.

» Le Gouvernement étudie, en ce moment, les questions complexes que comprend la réalisation du projet et, à moins de difficultés qu'il ne prévoit pas, en ce qui concerne le recrutement du personnel enseignant, il

» compte être à même de donner une suite favorable au vœu émis par la
» section centrale.

Le rapport triennal paru en 1883, sur la situation de l'enseignement agricole pour les années 1879, 1880 et 1881, est joint au présent rapport.

CHAPITRE II.

INDUSTRIE.

A l'article 25^a, la section désirerait connaître la situation actuelle de l'institut supérieur d'Anvers ; elle demande également la statistique des élèves ayant fréquenté cet institut pendant les dix dernières années, en distinguant la nationalité.

Réponse.

« La création de l'institut supérieur de commerce d'Anvers remonte
» à 1832. L'initiative en appartient à l'honorable M. Deschamps, Ministre
» des Affaires Étrangères de cette époque.

» L'enseignement est théorique et pratique. Il a pour but de former des
» hommes capables de diriger de grandes maisons de commerce ou de
» banque.

» Il faut bien le reconnaître, à l'origine le but de l'institution n'a pas été
» bien compris dans le pays. De là, le petit nombre d'élèves appartenant à
» la Belgique qui la fréquentaient au début. Mais depuis une vingtaine
» d'années, le nombre des élèves belges a notablement dépassé celui des
» auditeurs étrangers.

» La population de l'institut est aujourd'hui de cent vingt-six élèves, dont
» soixante-quatorze belges et cinquante-deux étrangers.

» La présence de ces derniers est un hommage rendu par tous les pays
» d'Europe à l'excellence de l'enseignement donné à l'institut. Cet hom-
» mage n'est pas purement honorifique. Les étrangers sortis de notre
» établissement nouent des relations avec notre pays, dont ils ont pu
» apprécier l'activité commerciale et industrielle.

» Un certain nombre d'élèves diplômés occupent aujourd'hui des postes
» consulaires importants, notamment à Calcutta, à Buenos-Ayres, à Londres,
» à Melbourne, à Sydney, à Alger, à Odessa, etc. Ils ont largement
» contribué à faciliter et à créer des relations avec les pays lointains,
» particulièrement avec l'Australie.

» D'autres élèves diplômés se sont voués à la carrière de l'enseignement
» des sciences commerciales.

» Trois professent dans nos athénées royaux, un à l'école normale des
» sciences de Gand, un à l'institut même, etc.

» Enfin, un certain nombre d'anciens élèves ont établi des maisons de
» commerce en Belgique et à l'étranger.

- » La liste ci-jointe des membres du Cercle des anciens élèves de l'institut
 » confirme amplement cette allégation.
 » Indépendamment des membres du Cercle, plus de cinquante anciens
 » élèves diplômés ont également fondé ou dirigent d'importantes firmes
 » commerciales.
 » Non seulement les contrées de l'Europe envoient des jeunes gens
 » suivre les cours de notre institut, mais quelques-uns des pays voisins
 » nous ont emprunté nos programmes, nos plans d'études, etc., preuve
 » incontestable de la bonne renommée de notre établissement d'enseigne-
 » ment commercial.
 » La statistique demandée est comprise dans le tableau ci-dessous :

Institut supérieur de commerce d'Anvers.

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL des ÉLÈVES.	BELGES.	ÉTRANGERS.	PAYS D'ORIGINE DES ÉTRANGERS.							
				Allemagne.	France.	Suisse.	Russie.	Suède et Norvège.	Hollande et colonies.	Angleterre.	Autres pays.
1874-1875	132	81	51	17	»	2	5	9	6	4	8
1875-1876	136	74	62	28	3	»	3	7	6	7	8
1876-1877	130	70	60	18	3	5	7	7	7	2	11
1877-1878	125	79	46	11	3	2	4	4	5	2	15
1878-1879	150	107	43	18	2	1	2	4	2	4	13
1879-1880	137	81	56	25	3	5	4	4	4	2	9
1880-1881	119	76	43	18	2	3	4	1	3	3	9
1881-1882	120	79	41	13	3	2	4	2	5	2	10
1882-1883	111	67	44	15	1	3	2	4	7	2	10
1883-1884	126	71	52	11	2	7	6	1	9	1	12

La liste des membres du Cercle des anciens élèves de l'institut, est déposée sur le bureau de la Chambre avec le présent rapport.

La section centrale demande le détail des postes repris à l'article 25^o.

Les renseignements que la section centrale a demandés sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Relevé des dépenses effectuées, en 1884, sur l'article 25, littera A, du budget.

Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de techno- logie, etc.	}	Revue commerciale diplomatique et consulaire. (Trois abonnements.)	45 »
		Le Mouvement industriel belge (Trois abon- nements.)	75 »
		Hamal. Aide mémoire théorique et pratique de l'ingénieur-construction. (Six exemplaires.)	90 »
		A reporter . . fr.	210 »

		Report . . fr.	210 »
Voyages et missions. . .	{ Van Bruyssel, F., à Bruxelles. — Exploration industrielle en Belgique.		600 »
Subsides aux sociétés de secours mutuels.	{ L'Union philanthropique des Anciens Frères d'armes, à Mons.		500 »
Dépenses de la Commission permanente des sociétés de secours mutuels.	Impression du rapport. {	Français (M. Lesigne).	1,279 80
		Flamand (M. Guyot) .	825 »
	Traduction du rapport en langue flamande . . .		600 »
	Frais de bureau et fourniture		408 35
	Travaux statistiques sur les associations étrangères.		1,000 »
Frais résultant de la collation des décorations industrielles.	Fisch, à Bruxelles. — Fourniture de bijoux et écus.		4,280 (1)
	Pichat, à Bruxelles. — Fourniture des diplômes. .		1,154 »
	Frais d'ornementation de la salle pour la cérémonie de la distribution solennelle des décorations (MM. Césarion et Van Dooren).		591 »
	Dépenses de services; cartes d'invitation; listes des récompenses.		1,572 54
Dépenses diverses. . . .	Impressions et traductions de documents relatifs à l'industrie.		1,654 80
	Tirés à part du <i>Moniteur</i> . (Statuts des sociétés de secours mutuels. — Décorations industrielles.)		600 »
		TOTAL . . fr.	14,854 69

La section centrale demande le détail des frais et postes repris à l'article 27.

Même demande pour l'article 28.

Les deux tableaux ci-dessous fournissent les renseignements demandés par la section centrale.

Relevé des dépenses à effectuer sur l'article 27 du budget.

Frais de publication du recueil officiel des brevets d'invention.	{	Frais d'impression (*) fr.	5,415 »
		— de traduction, d'expédition, etc.	1,085 »
Traitement du rédacteur du recueil.			3,500 »
		Total fr.	8,000 »

(1) Cette dépense varie annuellement, d'après le nombre des récompenses ouvrières octroyées.

(2) L'impression du recueil était confiée précédemment à M. Lesigne, à Bruxelles. A la suite d'une récente adjudication, l'imprimeur Mertens, de Bruxelles, a été chargé du travail. Le recueil mentionnant les dépôts de l'année 1884 est en voie de publication.

On peut se procurer le recueil officiel des brevets d'invention, chez l'imprimeur M. Mertens, 12, rue d'Or, à Bruxelles. Le prix d'abonnement est de 10 francs par an.

La rédaction de ce recueil est confiée à M. Dujoux, chef du service spécial de la propriété industrielle.

Relevé des dépenses à effectuer sur l'article 28 du budget.

Frais de publication du recueil des marques de fabrique et de commerce.	}	Frais d'impression fr.	5,500 »
Dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.		}	Impressions diverses. (Imprimés à fournir aux greffes des tribunaux de commerce, etc.) . . .
	Frais de bureau		500 »
	Traitement du rédacteur du recueil		1,900 »
		Total fr.	6,000 »

« MM. Bruylant-Christophe et C^{ie}, éditeurs, rue Blaes, 53, sont chargés de » l'impression du recueil des marques de fabrique et de commerce. Le prix » convenu est de 70 francs par feuille de 16 pages, dessins et gravures » compris.

» Les impressions diverses (formules de procès-verbaux, registres, etc.) » sont confiées à la maison Lesigne, rue de la Charité, 19, à Bruxelles.

» La rédaction du recueil des marques rentre dans les attributions de » M. Lequine, attaché au service de la propriété industrielle.

» Le recueil des brevets et celui des marques de fabrique sont transmis » régulièrement à la bibliothèque de la Chambre, par les soins du service de » la propriété industrielle. »

Les frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle, inscrits à l'article 29, doivent être majorés et portés de 2,000 francs à 3,000 francs.

« L'article 6 du protocole annexé à la convention internationale du » 20 mars 1883, pour la protection industrielle, avait fixé à 2,000 francs la » part contributive de chaque État contractant, dans les frais du bureau » international, institué par l'article 13 de la dite convention.

» Se basant sur cette disposition, on a fait figurer au projet de budget du » Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour 1885, » une somme de 2,000 francs.

» Ce projet était distribué lorsque le Gouvernement de la confédération » suisse adressa aux puissances concordataires une lettre-circulaire établissant définitivement la part contributive de chaque État, part qui se monte » pour la Belgique à la somme de 2,508 francs en 1885.

» L'exécution de la convention entraînera, en outre, certains frais que » l'on peut évaluer annuellement à la somme de 700 francs.

» C'est ainsi que les jugements et arrêts qui seront rendus en Belgique, » en matière de propriété industrielle, devront être fournis, en expéditions, » au bureau central de Berne. Les greffes des tribunaux seront ainsi chargés » d'un travail extraordinaire, dont il faudra les indemniser, conformément » à l'accord intervenu avec le Département de la Justice.

» Il s'agit encore, pour le service de la propriété industrielle, de *recueillir*
 » *divers renseignements statistiques*, qui nécessitent des frais d'imprimés, et
 » de prendre *un certain nombre d'abonnements supplémentaires au journal*
 » *officiel* : « *La Propriété industrielle* ».

» En conséquence, il y a lieu de porter à 3,000 francs le chiffre de
 » 2,000 francs inscrit à l'article 29 du projet de budget de 1883, relatif au
 » bureau international pour la protection de la propriété industrielle. »

C'est en ces termes que s'exprime la dépêche adressée, le 31 janvier 1883, par M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à M. le Président de la section centrale; à la suite de cette communication et par les motifs y repris, la section a admis la majoration proposée par le Gouvernement au chiffre de l'article 29.

La section demande, à l'article 30, quel est le nombre des élèves suivant les cours au musée de l'industrie.

Les relevés ci-dessous fournissent les renseignements demandés.

Musée royal de l'industrie.

Cours de photographie.

PROFESSIONS.	1883.	1884.	Observations.
Artistes et dessinateurs	24	39	
Employés, pour la plupart dans l'industrie.	20	28	
Industriels et négociants.	17	23	
Ingénieurs.	7	4	
Professeurs et hommes de sciences	7	24	
Étudiants	29	47	
Officiers	6	7	
Photographes.	10	8	
Amateurs	8	14	
Sans profession.	7	19	
Totaux.	132	210	

École Industrielle de Bruxelles
annexée au musée royal de l'industrie.

ANNÉES D'ÉTUDES.	ÉLÈVES	ÉLÈVES	Observations.
	INSCRITS en 1882-1883.	INSCRITS en 1883-1884.	
1 ^{re} année.	236	277	
2 ^e —	103	99	
3 ^e —	43	57	
Dessin pour les ouvriers en bâtiment	257	233	
Dessin appliqué aux machines	36	20	
Totaux.	675	686	
Cours de photographie.	132	210	
Ensemble.	807	896	

Certificats de capacité accordés en 1882-1883. 12.

— — — — — en 1883-1884. 27.

Depuis l'organisation de l'école industrielle, en 1869, on a donné 468 diplômes ou certificats de capacité.

Musée royal de l'industrie.

*Liste des personnes qui ont fréquenté les bibliothèques des arts
industriels, technologique et scolaire.*

BIBLIOTHÈQUES.	Pendant	Pendant
	L'ANNÉE 1883.	L'ANNÉE 1884.
1 ^o Bibliothèque des arts industriels	6,546	6,912
2 ^o Bibliothèque technologique	2,048	2,562
3 ^o Bibliothèque scolaire	3,030	2,787
Totaux	11,624	12,261

» Les bibliothèques sont ouvertes au public tous les jours, à l'exception
» du dimanche, de onze heures du matin à cinq heures du soir ; et tous
» les soirs, à l'exception du dimanche, de sept heures et demie à dix heures ;
» et depuis le 1^{er} novembre jusqu'au 30 avril, de sept heures et demie à
» onze heures du soir.

» Le dimanche, de neuf heures à midi et de deux à cinq heures.

» Il est à remarquer que, quel que soit le nombre de volumes demandés
 » pendant une même séance par la même personne, celle-ci n'est inscrite
 » qu'une seule fois.

*Liste des visiteurs, désignés par profession, qui ont fréquenté la
 bibliothèque des arts industriels.*

PROFESSIONS.	Pendant L'ANNÉE 1883.	Pendant L'ANNÉE 1884.
Architectes	569	540
Artistes peintres	817	867
Décorateurs; peintres; peintres sur verre, sur porcelaine; céramistes, etc.	2,190	2,231
Dessinateurs	502	500
Ebénistes, menuisiers	180	197
Entrepreneurs de travaux publics.	30	45
Fonctionnaires, officiers, employés, professeurs, avocats, etc.	201	220
Graveurs lithographes, graveurs sur verre, sur métaux, etc.	133	132
Géomètres	90	86
Hommes de lettres.	15	40
Ingénieurs	15	23
Industriels, fabricants	90	106
Joailliers, bijoutiers	92	111
Maçons, marbriers, appareilleurs, tailleurs de pierre, etc.	56	210
Ornemanistes	302	311
Propriétaires, rentiers	30	24
Statuaires, sculpteurs en bois, en marbre, etc.	1,160	1,162
Serruriers.	50	78
Tapissiers.	24	60
Totaux.	6,546	6,912

La section, à l'article 31^b, demande le détail des achats faits pendant les cinq dernières années (bibliothèques technologique et artistique).

Les relevés ci-après contiennent d'une manière détaillée les renseignements demandés.

Musée royal de l'industrie.

Ouvrages acquis pour la bibliothèque technologique.

ANNÉE 1879.

TITRES.	SOMMES.
Journaux et revues périodiques fr.	2,527 60
Duteil. Métallurgie du fer.	4 »
Kupferschlaeger. Analyse chimique	» 90
— Chimie toxicologique	2 70
Payen. Précis de chimie industrielle	31 50
Deite. Die Industrie der Fette	4 82
Landolt. Optische Drehungsvermögen	9 63
Barlow. History of weaving	32 50
Rufin. Flaschbau des Erdbals.	8 »
Merling. Telegraphen Technik	26 50
Rapport des mécaniciens de précision. Exposition de 1878.	8 »
Thurston. Histoire de la machine à vapeur	10 80
Beale. The microscope.	30 »
Fasbender Brauwesens.	6 »
Girardin. Chimie (supplément)	5 »
Bulletin de l'exposition de Paris, 1878	100 »
Debrunfaut. Fabrication du sucre, t. II	8 »
Figuiér. Année scientifique, 1879	3 50
Vivien. Fabrication du sucre.	45 »
Planté. L'électricité.	8 »
Annales du conservatoire des arts et métiers (4 ^e année)	20 »
Peclet. Traité de la chaleur	50 »
Flourens. Cristallisation du sucre	5 50
Scheiler. Procédés d'éluion	1 50
Lunge. Fabrication de la soude, t. I ^{er}	20 »
La photographie appliquée à l'archéologie.	3 »
Davanne. Photographie simplifiée	1 25
Gand. Tissage, t. III	20 »
Vidal. Phototypie	8 »
Pelegry. Photographie des peintres.	1 75
Davanne. Conférence sur la photographie.	1 25
Perrodil. Résistance des voûtes	7 50
Gauthier. Raffinage du sucre.	6 »
Schutzemberger. Chimie générale, t. I ^{er}	14 »
A reporter fr.	3,032 20

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	3,032 20
Wagner. Chimie industrielle	30 »
Tenon. Steingutfabrication	8 42
Menzel. Steinbau.	13 23
Aide-mémoire de photographie	1 58
Du Moncel. Eclairage électrique.	3 15
Von Wagner. Jahresbericht	26 42
Statistik des deutschen Reiches	18 »
Ledebur. Verarbeitung der Metalle. IV	7 74
Reliures	320 80
Total . . . fr.	3,461 54

ANNÉE 1880.

Journaux et revues périodiques. fr.	2,527 60
Lavoine. Les chemins de fer en Amérique.	40 »
Beretta et Desnos. Les chaudières à vapeur	36 »
Rodrigues. Procédés photographiques	31 15
Poillon. Chaudières et machines à vapeur	18 »
Huberson. Précis de micrographie	2 »
Vidal. Photographie appliquée aux arts industriels	1 50
Wurtz. Dictionnaire de chimie (supplément).	7 »
Ferrini. Technologie de la chaleur	18 »
Wurtz. Agenda du chimiste	2 50
Zabé. Travail du fer	10 »
Clark. Tramways	25 »
Fleischer. Analyse chimique	8 »
Jeans. Steel its history	42 »
Angot. Physique	8 »
Planat. Chauffage et ventilation	20 »
Bolley. Technologie	37 50
Wagner. Jahresbericht	33 »
Armengaud. Atlas de machines-outils	13 50
Figuié. Année scientifique	3 50
Schutzemberger. Chimie générale, t. II	14 »
Lunge. Fabrication de la soude, t. II	20 »
Fabre. Photographie	1 75
Breguet. La machine de Gramme	2 »
Jannetaz. Diamants et pierres précieuses	20 »
Fleury. Manuel de diffusion	5 »
A reporter . . . fr.	2,947 »

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	2,947 »
Almanach de commerce, 1880.	22 »
Uhland. Formules de l'ingénieur.	5 »
Prudhomme. Cours de construction	16 »
Pellet. Études sur le jus et les pulpes	6 50
Rood. Les couleurs	5 40
Traité de la retouche	4 50
Bolling. Manuel de l'essayeur.	14 »
Sacho. Eisenbahnen	18 70
Fontaine. L'éclairage électrique	7 50
Hensinger-Von Waldeg. Ingenieurewissenschaft Handbuch, I, II, III.	26 70
Lange. Das Holz.	3 50
Muller. Locomotiven	6 50
Percy. Silber und Gold, I.	40 »
Henzinger-Von Waldech. Handb. für Ingenieure. (Suite.)	109 40
Die chemische Industrie, 1878-1879.	53 40
Uhland. Jahrbuch	21 »
Chicochi. Construzione dei ponti metallici.	80 »
Kramers. Dictionnaire technologique	18 »
Uhland. Dampfmaschinen, I	9 55
Spons. Dictionary, vol. I, II, III et supplément	60 »
Reliures	382 60
Total. . . . fr.	<u>3,857 05</u>

ANNÉE 1881.

Journaux et revues périodiques. fr.	2,527 60
Annuaire d'économie politique	9 »
Lagemans. Recueil de traités des Pays-Bas	14 »
Lunge. Fabrication de la soude, t. II et III	40 »
Gordon. Traité d'électricité	35 »
Figuier. Année scientifique, 1881	3 50
Wonderley. Constructions civiles, t. 1 ^{er}	15 »
Berthelot. Chimie	25 »
Pennetic. Des matières premières	18 »
Roux. Le gélatino-bromure	1 75
Davanne. La photographie	1 25
Cazin. Piles électriques	7 50
Buchetti. Machines à vapeur.	54 »
A reporter . . . fr.	<u>2,751 60</u>

TITRES.	SOMMES
Report	2,751 60
Almanach royal. 1881	10 »
— du commerce, 1881	8 »
Vidal. Photographie	7 »
Siemens. Le gaz et l'électricité	1 50
Manuel du treillageur, 2 ^e vol.	3 »
Henry. Laminage du fer	40 »
Armengaud. Éclairage au gaz	5 »
Abel. Les agents explosifs	1 50
Aide-mémoire de photographie, 1881	2 03
Devillez. Chaleur	9 »
Wagner. Jahresbericht	27 »
Eder. Photographie	2 75
Kohlfürst. Telegraphen	33 50
Hensinger-Von Waldegg. Handbuch für ingenieure. (Suite.)	40 »
Uhland. Dampfmaschinen. (Suite.)	18 70
— Dampfkessel construction. (Suite.)	9 55
Dictionnaire français, allemand, anglais	12 »
Die chemical industrie, 1880	26 70
Spons Encyclopédie, 3 vol.	60 »
Rufin. Flachsbau. (Suite.)	2 70
Eisenbahnwörterbuch	18 70
Gordon. Electricity, 2 vol.	48 »
Sawner. Electric lighting	14 50
Christians. Soap. Candles	42 »
Niaudet. Machines électriques	4 50
Armengaud. Scierie mécanique	36 »
Wolf. Eisenbahnen	13 50
Roch. Eisenbahnbetrieb	5 35
— Schüle der Locomotiven	5 »
Buchetti. Les machines à vapeur actuelles	60 »
Reiche. Dampfmaschinen	16 25
Hostman. Schmalspurbahnen	5 35
Pforhauser. Galvanismen von metallen	5 55
Sachserei Wascherei	16 »
Cornet. Études géométriques	13 50
Eisen und Stahl	21 35
Uhland. Dampfkessels. (Suite.)	18 70
Reliures	371 80
Total . . fr.	3,787 38

TITRES.	SOMMES.
ANNÉE 1882.	
Journaux et revues périodiques fr.	2,527 60
Wurtz. Dictionnaire de chimie. (Suite.)	7 »
Devillez. Constructions civiles	15 »
Devillez. Chaleur, t. II.	15 50
Huller-Bomblet. Lehrbuch der physik, 3 vol.	52 »
Johnston's Chemie	6 70
Schwartz. Electrotechnik	6 »
Jasey. Traité des machines à vapeur	40 »
Schellen. Electricmaschinen	21 50
Hyne. Traciren von eisenbahnen.	18 70
Insemibl. Eisenbahnbauwesen	5 75
Andres. Fabrication of varnishes	16 »
Lunge. Distillation of coal tar	28 »
Neuman. Metaldreherei	11 »
Edward. Steam engineers guide.	16 »
Umland. Hebe apparatus.	16 »
Ledebur. Eisengesserei.	18 »
Foisel. Chemigraphie	4 50
Kappe. Glycerin	5 55
Parfumerie fabrication.	6 »
Bolley. Technologie. (Suite.)	7 55
Hesserschmidt. Calculation in maschinenwesen	4 70
Glaser de Cew. magnetic dynamoelectric maschinen	4 »
Weiss. Galvanoplastik	4 50
Pappenheim Mullerei	16 »
Courant Zahnradbahnen	10 70
Mittheilungen über schmalspuhrbahnen. (Suite.)	5 55
Gillet. Dégraissage	5 00
Schultz. Chemie des steinkohlentheers.	42 70
Cours de construction, 1 à 7.	3 50
Formin. Goldleisten fabrication-atlas	20 00
Jeep. Backofen fabrication-atlas	9 »
Ast-Korbflechten	8 »
Lykylen. Holz	13 50
Report of Lighting Rod conference	10 »
Worterbuch der marine	50 »
Bleicherei. 24 abtheilungen	40 »
Almanach royal, 1882	10 »
A reporter fr.	3,096 90

TITRES.	SOMMES
Report . . . fr.	3,096 90
Napias. Hygiène industrielle	12 »
Reiche. Dampfkessels	24 »
Vogel. Photographie	5 40
Fremy. Encyclopédie chimique. (En cours de publication.)	94 »
Alglave. La lumière électrique	10 »
Mascart. Traité d'électricité, t. I ^{er}	21 »
Figuier. Année scientifique	3 50
Guettier. La fonderie en France, 4 vol. et atlas	50 »
Manuel de télégraphie.	3 40
Pisani. Chimie	4 »
Serafini. Des tramways	7 50
Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. reliés	46 »
Du Temple. Physique	4 »
Manuel du chaudronnier	3 50
Manuel du maçon	3 »
Picoy. Électrométrie	5 »
Madden. Photographie.	1 »
Gariel. Électricité, 1 ^{re} fasc	6 »
Manuel de l'horloger	2 50
Herman. Statique de mécanisme.	10 80
Unwin. Construction de machines	7 »
Leauté. Transmission par cables métalliques	10 »
Culley. Télégraphie.	18 »
Vital. Cours de reproductions	11 »
Horsin-Déon. Guide du fabricant de sucre	25 »
Secchi. Les forces physiques	9 »
Almanach du commerce, 1883	25 »
Manuel de photographie	9 »
Bolley. Technologie.	7 50
Wagner. Jahresbericht	30 »
Wurm. Das Wasser.	1 35
Hensinger-Von Waldeg. Handbuch für eisenbahnen. Technick.	62 10
Wipplinger. Die Ceramik	5 40
Hinzerling. Lederbereitung	6 66
De Rosne. Photographie	2 70
Callon. Atlas du cours de construction.	40 80
Spow's Encyclopedia. 3 vol.	60 »
Reliures	558 55
Total . . . fr.	4,089 36

TITRES.	SOMMES.
ANNÉE 1883.	
Brosius. Eisenbahnbetriebe. (Suite.) fr.	8 »
Revue et publications périodiques	2,527 60
Japing. Electric kraftubertragung	4 »
Ingenieurwissenschaften, IV, baumaschinen	32 »
Strele. Porcelanmalerci	9 25
Berg. Parfumerie	6 70
Hofman. Liqueur fabrication	13 50
Uhland. Hebe apparate.	12 »
Electro-technik-bibliotheek, 6, 7, 8, 9, 10.	20 »
— 5, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 14 ^b , 20.	40 »
Mechan. Fischler Werkstate.	5 75
Local strassenbahnbau.	5 55
Techi-Lexikon, 2 à 17	18 50
Dippel. Mikroskop	45 50
Schadler. Technologie, 6	8 »
Rundschau. Maschinentechnik, 1883	16 »
Schwartz. Dampfbetrieb, 2 à 20.	14 25
La construction, nos 8 à 29.	14 »
Wagner's Jahresbericht	33 »
Roret. Photographie, 2 vol.	6 »
— Tauteur, 2 vol.	6 »
— Plombier.	3 50
— Ferblantier	3 50
Figuier. Année scientifique	3 50
Reulaux. Cinématique	18 »
Roret. Le poëlier	3 »
Poillon. Pompes et machines à élever les eaux	35 »
Almanach royal, 1883	10 »
Fremy. Encyclopédie de chimie	207 20
Gumer. Métallurgie du fer.	60 »
Hospitalier. Formulaire de l'électricité.	5 »
Vital. Photographie.	5 »
Andra. Le gélatino-bromure	1 75
Petit. Photographie artistique	1 25
Post. Analyse chimique	25 »
Pellet. Fabrication du sucre, t. I ^{er}	10 »
Sutton Analyse chimique.	14 »
Leplay. Industrie du sucre, t. I ^{er}	8 »
A reporter fr.	3,259 10

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	3,259 10
Wonderley. Constructions, t. II	15 »
Vigreux. Théorie pratique de l'art de l'ingénieur, liv. I à XVIII.	63 »
De Pierre. Machines à laver	12 50
Pizzighelli. La platinotypie	3 50
Petit. La photographie industrielle	2 25
Trutat. Photographie	3 »
Garriel. Électricité, 2 ^e fascicule	6 »
Quatre numéros du journal Télégraphique de Berne.	3 »
Schutzenberger. Chimie générale, t. III	10 »
Reliures	385 50
Total. . . . fr.	<u>3,760 65</u>

ANNÉE 1884.

Revue et publications périodiques fr.	2,527 60
Sacquez. Dictionnaire d'électricité	10 »
South Kensington museum. Conference of physics and mechanics	16 »
Bell. Analysis of food	7 50
Church and Oxon. Food	4 50
Poillon. Traité de machines à vapeur	50 »
Figuier. Année scientifique, 1884	5 50
Fremy. Encyclopédie de chimie (suite)	201 60
Almanach royal, 1884	10 »
Aide mémoire de photographie, 1884	2 25
Agenda du chimiste, 1884	2 50
Tables des comptes rendus de l'Académie	30 »
Roseleur. Guide du doreur argenteur	15 »
Wetz. Études sur les moteurs à gaz	2 50
Nouveau dictionnaire des communes belges	8 »
Vigreux. L'art de l'ingénieur (suite)	3 »
Huberti. Exploitation des chemins de fer, t. I	20 »
Buchetti. Essai sur les machines à vapeur	13 50
Cadiat. Électricité	15 »
Manuel de chauffage et ventilation	3 »
Fontaine. L'électrolyse	7 50
Trutat. Photographie	5 »
Jenkin. Électricité	12 »
Jungfleisch. Manipulations chimiques, t. I et II.	20 »
A reporter . . . fr.	<u>2,967 95</u>

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	2,967 95
Schutzenberger. Chimie générale, t. IV	12 »
Figuier. Nouvelles conquêtes de la science. liv. XLI à XC	25 »
L'ami et Tharel. Dictionnaire de l'industrie, liv. I à LX, à fr. 2-50	150 »
Wartz. Dictionnaire de chimie, liv. VII et VIII	7 »
Hostman. Schmalspurbahnen, t. II	10 70
Wathner. Eisenwarenkennner, t. I	3 55
Waaner. Tabak und cigarren fabrication	12 »
Dupont. Tissage mécanique	4 50
Depierre. Machines à laver	12 »
Renard. Teinture du coton	18 »
Busley. Schiffsmaschinen	45 55
Ernst. Hebezeuge	48 »
Demelius. Luckerwaren	2 70
Weber. Marmor	1 60
Berndt. Chemigraphie	5 50
Meisner. Kraftubertragung, II, III	8 »
Dracht und Drachtwaren	9 »
Scientific apparatus	4 25
Animal products	10 »
Économie entomologie	10 »
Stein. Bleicherei	18 75
Knigt. Dictionary of mechanic, IV	28 »
Gordon. Electric Lightung	24 »
Die geschichte der Textilkunst	8 »
Colonial ware handels, liv. I à XV, à fr. 0-75	11 25
Electro-Technick bibliotheek, vol. 19, 21, 22, 24	16 »
Oslet. Construction, liv. XXX à LI	6 »
Eisenwarenkennner, vol. 2 à 10, à fr. 5-34	29 15
Reliures	390 20
Becker. Anwendung der cemente	53 58
Wagner's Jahresbericht	27 »
Total . . . fr.	3,978 75

Liste des revues périodiques reçues par la bibliothèque des arts industriels.

ANNÉES 1879-1884.

Moniteur des architectes	30 »
Gazette archéologique	50 »
A reporter . . . fr.	80 »

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	80 »
Encyclopédie d'architecture	45 »
The art journal	45 »
Journal-manuel de peinture	25 »
L'art pour tous	26 »
The Watchmaker	6 25
Der Formenschatz. L'art pratique.	18 75
L'Émulation	25 »
Les métaux ouvrés	22 »
Menuiserie et ébénisterie	22 »
Les arts décoratifs et pratiques	22 »
Dictionnaire des motifs décoratifs	20 »
Meisterwerke der Holzschneidekunst	15 »
Gewerbehalle.	22 50
Die Perle	44 »
Journal für Bau- und Möbeltischler.	24 »
Kulturgischliches Bilderbuch	15 »
The magazin of art.	50 »
Die Bauhütte.	18 75
Zeitschrift des Kunst-Gewerbe-Vereins in München	18 75
L'originalité dans les arts décoratifs.	18 »
Journal de menuiserie	24 »
Matériaux et documents d'architecture et de sculpture.	15 »
Fossaden Gestaltungen in Bild und Wort	20 »
Architectonisches Skizzen-Buch	50 »
Deutsches Wagenbau-Journal	51 25
Croquis d'architecture	25 »
Illustrierter Schreinerzeitung	45 »
Album für Bau- Decorationen- und Zimmersmuck	20 »
Blätter für Kunstgewerbe.	22 80
Deutsche Renaissance	18 »
Ornamentenschatz	15 »
Album de l'exposition de l'art ancien au pays de Liège.	20 »
The journal of Indian art	50 »
Werkbuch des Tapeziers.	15 50
Decoration in painting and sculpture	45 »
Familiar Wild-Howers	29 25
Familiar Garden-Howers	29 25
Die Graphischen Kunste	28 »
Les maîtres ornemanistes	45 »
Kunst und Gewerbe Zeitschrift	21 »
A reporter . . . fr.	1,092 05

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	1,092 05
Kunstgewerbeblatt	36 20
Blätter für Kostumkunde	30 »
Porte-folios	18 »
Munster. Vorlagen und Motiven zur decoration von Buchdecken.	22 44
Bairisches National-Museum	40 »
Die Renaissance Decke.	52 50
L'art	155 »
Total . . . fr.	1,426 19

Ouvrages acquis pour la bibliothèque des arts industriels.

ANNÉE 1879.

Revue et périodiques fr.	1,426 19
Paravicini. L'architecture de la Renaissance en Italie	120 »
L'histoire de l'art en tableaux, 2 vol.	57 50
Lessing. Silberarbeiten	36 »
Orden und Wappen	27 50
Thausing. Votivkirche	40 »
Köhler. Polychrome Meisterwerke, VI.	54 »
Architecture ottomane.	250 »
Chevreul. Contraste des couleurs	80 »
Histoire de la tapisserie, 6, 8.	24 »
Céramique Japonaise, 4, 5	50 »
L'art égyptien, 34-42	255 »
Costumes historiques, 6, 7	50 »
Histoire de la tapisserie, 9 à 11	24 »
Nicolini-Candi. Pompeï, 63 et 64	36 »
Inauguration de Charles VI à Gand.	12 »
Van Even. Ommegang.	12 »
Bochnis. Inauguratio	20 »
Jaenicke. Grundriss der Keramik	70 »
Festzug der Stadt Wien	75 »
Kékulé. Thonfiguren aus Tanagra	200 »
De May. Le costume	20 »
Schablo. Ornamente	8 »
Hoelmer. Vorlagen für aquarelle und Porzellanmalerei, I.	13 50
Remy. Blumen und Früchten, I, II, III	13 40
Grabdenkmaler, I	6 70
A reporter . . . fr.	2,940 79

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	2,940 79
Lübke. Grundriss des Kunstgeschichte.	17 37
Livre d'heures de la Reine Anne de Bretagne	650 »
Crispin de Pas. Boutique de Menuiserie	150 »
Annales de Pomologie	125 »
Becanus. Ferdinandi Triumphalis introitus in Gandavum, 1656.	60 »
British Museum photographs. Reproductions des objets antiques du Musée Britannique. Se compose comme suit :	
1° Prehistoric and ethnographical series	525 »
2° Egyptian series	250 »
3° Assyrian series.	550 »
4° Grecian series	400 »
5° Etruscan series and Roman series.	200 »
6° Antiquities of Britain and foreign mediæval art	400 »
7° Seals of corporations Sovereigns	175 »
Pour travaux de reliures.	700 50
Total. . . fr.	6,643 66

ANNÉE 1880.

Revue et périodiques fr.	1,426 19
Histoire de la Tapisserie, 12 à 23	96 »
Céramique japonaise, 6 et 7	50 »
Jacquemin. Histoire du costume.	30 »
Prignot. Ameublement	78 »
Costumes historiques, 8 à 15.	200 »
Piranesi. Antiquités romaines, 29 vol.	1,350 »
Vanysendyck. L'art dans les Pays-Bas	60 »
Munster. Ornemente aus allen Stylen	20 »
Prachtgefässen in Silber und Gold	30 25
Luthmer. Goldschmuck der Renaissance	30 »
Komste van zyne Majesteit Willem III.	40 »
Gothisches Musterbuch, 1 liv.	8 »
L'église Saint-Jacques à Liège	15 »
Annam. Frauen Trachtenbuch	6 »
Exemples of the works of art.	16 20
Krumholz. Das Vegetabile Ornament	81 »
Zur-Strassen. Alte, Kunstgewerbliche Arbeiten.	135 »
Demengeot. Dictionnaire du chiffre-monogramme	52 50
Marius-Michel. La reliure française	45 »
A reporter . . . fr.	3,739 14

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	3,759 14
Percy. Metallurgy, Silber und Gold.	40 »
Ilg et Kabola. 6 livraisons.	40 20
Orden und Wappen, 26 livraisons	24 75
Thausing. Votivkirche, 20 livraisons. (Suite).	56 »
Köhler. Polychromische Meisterwerke	45 »
Vanysendyck. L'art dans les Pays-Bas. (Suite)	50 »
South-Kensington Museum, 8 livraisons	40 80
Schutz. Renaissance in Italien. 1 à 4 livraisons	54 »
Wiebe. Skizzenbuch, 1 à 6 livraisons	55 »
Koeckel. Kirchen und Villen, 1 à 5 livraisons	40 »
Falke. Kostumgeschichte, 1 à 15 livraisons	26 »
Loy. Sudslavische Ornamente, 1 à 5 livraisons	120 »
Liebhaber. Bibliothek alter Illustrationen, 1 à 3 livraisons.	25 55
Kretschmer. Trachten, 1 à 17 livraisons	90 95
Gewerbe. Monogramme, 1 à 2	2 70
Alte Kunstgeschichtliche Arbeiten aus der Leipziger-Ausstellung, 1 à 2.	27 »
Décorations égyptiennes, 1 à 2	52 »
Monographie de l'église Saint-Jacques, à Tournai	40 »
Opéra. Monographie, liv. 6, 7, 8 et 9	128 »
Motifs historiques, 2 ^{me} série, liv. 36 à 50	90 »
Lacroix. Briques.	100 »
Pour travaux de reliures	699 »
Total. . . . fr.	5,465 89

ANNÉE 1881.

Revue et périodiques	1,426 19
Les maîtres ornemanistes, I	5 »
Fischbach. Broderies, I et II.	8 »
Schoop. Das farbige Ornament	41 »
Cahier-modèles, voitures du xviii ^e siècle	50 »
Santi et Gatini. Costumes historiques	60 »
Cuvelier. Planches ornementales.	150 »
Vredeman et Vriese. Recueil de citernes	75 »
Didron. Annales archéologiques, 28 vol.	500 »
Betke. Architektonisches allerlei	80 »
Avenarius. Historischer Festzug zu Köln	135 »
Verhaegen. Monographie de l'église-cathédrale Saint-Sauveur.	60 »
A reporter . . . fr.	2,558 19

TITRES.	SOMMES
Report . . . fr.	2,538 49
Violet-le-Duc. Compositions, dessins	100 »
Prignot. La tenture moderne, ameublement, II	60 »
Paravincini. L'architecture de la renaissance en Italie, 18 et 19	16 85
Nederlandsche Renaissance, I.	9 »
Lessing. Silberarbeiten, 20 à 40.	36 »
Orden und Wappen, 27 à 50.	24 75
Thausig. Votivkirche, 20 à 40. (Suite.)	36 »
Köhler. Polychrome Meisterwerke. (Suite.)	45 »
Vanysendyck. L'art dans les Pays-Bas. (Suite.)	50 »
—	50 »
Ily et Kabado. Wiener Schmiedewerke des XVIII Jahrhun- derts, 7 liv.	6 70
Ily et Kabado. Wiener Schmiedewerke des XVIII Jahrhun- derts, 8 liv.	6 70
Album. Souvenirs des fêtes de Tournai	10 »
Archéologie religieuse	10 »
L'art ancien	20 »
L'art moderne	20 »
Munster ornamente, 25 liv. à fr. 1-55	33 75
South-kensington Museum, 8 liv. (Suite.)	10 80
Schutz. Renaissance in Italien, 4 liv. (Suite.)	54 »
Wiche. Skizzenbuch, 6 liv.	35 »
Hoeckel. Kirchen und Villen, 5 liv. (Suite.)	40 »
Busch. Bücher für Ornamentik	90 70
Leisener. Bildende Künste	6 70
Falke. Kostumgeschichte, 13 liv. (Suite.)	26 »
Loy. Sudslavische Ornamente, 3 liv. à 40 francs. (Suite.)	120 »
Liebhaber. Bibliothek alter Illustrationen, 3 liv. (Suite.)	25 35
Kreschmer. Trachten, 17 liv. (Suite.)	90 95
Gewerbe. Monogramme, 2 à 40.	52 65
Wentzel. Prachtgefäße in Silber und Gold	3 50
Miniatur-Façaden	5 40
Alte Kunstgeschichtliche Arbeiten aus der Leipziger-Ausstel- lung, 2 à 7.	81 »
Munsterbuch für Bildhauer, 16 liv.	21 60
La reliure commerciale	45 »
Décorations égyptiennes, 2 à 5	48 »
Havard. L'art à travers les mœurs	22 50
Dusartel. Porcelaine de Chine, 1 à 5 vol.	120 »
A reporter . . . fr.	3,890 09

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	5.890 09
Lacroix. xvii ^e siècle, 2 vol.	56 »
Bock. Carl der Grosse	13 »
Petits châteaux	150 »
Halmel. Sculpturen, 1 à 11	46 »
Klein. Kirliche Kunst, I	26 75
Die Kunst in Hause, 1 et 2.	18 »
Lowy. Oesterr. ungar. National Trachten, I.	13 50
Hefner. Ornamente der Holzsculpt.	5 55
Rhensius-Eingel. Holzornamente	13 50
Guichard. Tapisserie décorative, I	21 50
Hoepfner. Kleine Vorlagen, I	20 »
Remy. Blumen und Fruchte	8 »
Douze cartes : fleurs ornementales	13 50
Les arts du métal	8 »
Reicher-Album.	135 »
Pramnitz. Holzbau, I	15 »
Karaboch. Persische Modelmalerei	13 50
Munsterbuch für Moebeltischler, 2 liv.	2 70
Ornamente der Gewebe, 1 liv.	64 75
Heyne. Kunst im Hause	6 70
Adamy. Architectonik, 3 liv.	34 70
Gruner. Plastische ornamente	13 50
Meinard. Vie privée des anciens, I et II	54 »
Histoire dans l'antiquité, I.	27 »
Bosc. Dictionnaire d'architecture	7 20
Ferrand. Constructions en fer et en bois	54 »
Dass Heidelberger Schloss. Le château de Heidelberg	107 10
Gewerbe Zeitung. Deutscher Illustration	24 »
Travaux de reliures.	1,293 »
Total. . . fr.	6,185 34

ANNÉE 1882.

Reuves et périodiques	1,426 19
Poplimont. Belgique héraldique	50 »
D'Ablain. Gemeentewapens	50 »
Otte. Archeolog. Wörtenbuch	18 75
— Glockenkunde	5 55
Butsch. Bücherornamente.	37 50
A reporter . . . fr.	1,567 79

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	4,567 79
Modèles d'art décoratif.	135 »
Berain. Oeuvres.	72 »
Joaillerie de la Renaissance	90 »
Deiker. Waidmann's Lust.	60 »
Martin Gerlach. Allégories et emblèmes	90 »
Plafond und Wanddecorationen des xvi bis xix Jahrhunderts.	52 »
Willamson. Les meubles d'art du mobilier national, I	20 »
Architektonische Studiën. (Suite.)	86 50
Sammelmappe von Konkurrenz Entwürfen, II, III, IV	58 79
Schwenke. Ausgeführte Moebel, 7	15 50
Lory. Oesterr. Ungarn National Trachten, II à VI	67 50
Falke. Die Kunst im Hause, III à XII	80 »
Ornamente der Gewerbe, II, III, IV	194 25
Hefener-Alteneck. Ornamente der Holzsculpture, II à VIII.	37 45
Musée historique de Dresde, livr. 4 à 6.	24 »
Prignot. Marbrerie	25 »
Mothes. Baukunst des Mittelalters in Italien, I	10 70
Fehmann. Architectonische Formen der Renaissance, I à IV . .	54 »
Lessing. Bauornamente, I.	27 »
Grumer. Decorative Kunst, I-IV	54 »
Lessing. Holzschnitzereien	53 35
Sammelmappe Konkurrenz Entwürfen, V	24 »
Vorlagen für Bronze-Arbeiten, I à XIII	17 55
Falke. Aestetik des Kunstgewerbes.	15 50
L'art japonais, 2 vol	200 »
La Renaissance en France, X.	25 »
Renter. Tapezieren atlas	10 »
Hittenkofer. Architecton. Formenlehre	2 »
Portefeuille de l'ébéniste, I	20 »
Hirth. Album für Frauen-Arbeit, I.	2 70
Fischbach. Stickmuster, I et II.	8 »
Hoeppner. Vorlagen für Aquarelle und Porcelanmalerei. (Suite.)	13 50
Remy. Blumen und Früchten. (Suite.)	13 40
Grundling. Grabdenkmaler. (Suite.)	6 70
Vanysendyck. L'art dans les Pays-Bas. (Suite.)	50 »
Kretschmer. Trachten, 22 à 25	21 40
Loy. Slavische ornamente, 15	40 »
Menard. La vie privée des anciens, III	27 »
Musterbuch für Bildhauer, 17 à 24	9 45
A reporter . . . fr.	3,377 05

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	3,577 03
Coulon. Vignole des menuisiers et atlas	20 »
Aubineau. Construction des escaliers	12 »
Loy. Ornamente der Sud-slavische Kunstindustrie, XVI, XVII.	80 »
Liebhaber. Bibliothek alter Kunst, V	6 70
Musterbuch für Moebeltischler, II à XXV	31 05
Hähnel. Sculpturen. (Suite, III à VIII.)	128 »
Nicolai. Ornamente	94 »
Lipsius. Sammlung Modern. Zimmereinrichtungen	121 »
Hettwig. Moderne Sitzmoebel. (Suite.)	16 »
Repertorium für kunstwissenschaft	43 »
Faulman. Buchdruckerkunst	18 »
Klein. Kirliche kunst, II	26 »
Sammelmappe von Konkurrenz Entwürfen, V	24 »
Schutz. Renaissance in Italien, IV à VIII	34 »
Otte. Handbuch der Kirch : Kunst-Archeologie, 2 vol.	52 »
La vie privée des anciens, t. IV	23 »
Kuhutte. Zimmereinrichtungen. (Suite.)	13 50
27 livraisons. Portfolio of art	82 50
Fleurs ornamentales	45 »
Art Work. Earthware	3 50
Art Work. Golder, silver, Mœdioeval	3 50
Henning. Das Deutsche Haus.	6 70
Bedford. Ancient sculpture	7 50
Classisc. Architecture	7 50
Yachon. Hôtel de ville de Paris	34 »
Tapisserie de la cathédrale de Reims	90 »
Hölder. Vorlegeblätter.	48 »
Kimbel. Decorativer ausbau	109 35
Kuhnte. Zimmereinrichtungen. (Suite.)	81 »
Krause. Modern Zimmereinrichtungen.	108 »
Central Moebel. Décorations-bazar	145 50
Guichard. Tapisserie	200 »
Lostalot. Procédés de la gravure.	4 »
Bosc. Dictionnaire de l'art.	40 »
Bloeam. Gothic, ecclésiast. architecture, 2 vol.	30 »
Motke. Baukunst des Mittelalters in Italien, II, III	21 40
Dictionnaire de la construction	20 »
Giraud. Recueil des meubles.	160 »
Ducerceau. Balustrades	20 »
— Cartouches	33 »
A reporter . . . fr.	3,444 69

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	5,441 69
Ducerceau. Coupes	14 »
— Ferronnerie	15 »
— Fleurons	12 »
— Trophées	15 »
— Vases	27 »
Violet-Le-Duc. Compositions.	50 »
Musée Reveil.	120 »
Costumes de guerre.	80 »
Tenture moderne. (Suite.)	25 »
Claessens. Travaux de reliure	1,518 90
Total. . . fr.	7,416 59

ANNÉE 1885.

Revue et périodiques.	1,426 19
Bar. Costumes des ordres religieux et militaires, 5 vol.	600 »
OEuvre de Jean Le Pautre, 5 vol. veau	750 »
Exemples of carved oak Works of the 16 th and 17 th centuries.	40 »
Vecellio. Corona delle Nobili, et virtuosse Donne	40 »
Tenture moderne, 3 ^e partie	25 »
Meubles. Marcal.	25 »
L'art dans la maison	25 »
Rosenberg. Alte Kunstgewerbliche Arbeiten.	56 »
Bibliothèque pour l'enseignement des beaux-arts, 1 à 4	12 »
Rubo. L'art de la menuiserie avec atlas	50 »
— — — — — supplément	56 »
Verchère. Journal du mobilier	40 »
Armand Durand. Livres à dentelles.	10 »
Guichard. Grammaire de la couleur, 3 vol.	120 »
Heraldische Meisterwerke.	48 »
Château de Heidelberg.	24 »
Kgl. Histor. Museum zu Dresden.	24 »
Ilg und Kabelle. Wiener schmiedewerk des XVIII Jahrhunderts	20 10
Fasol. Album für Buchdruckerkunst. (Suite.)	40 »
Wipplinger. Die Keramik.	5 40
Lütgow. Die Kunstschatze Italiens	3 60
Lübke. Grundriss der Kunstgeschichte.	17 37
Viollet-Le-Duc. Compositions et dessins. (Suite.)	20 »
A reporter . . . fr.	3,434 66

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	3,454 66
Lafolloye. Château de Pau	50 »
Portefeuille de l'ébéniste	40 »
Morin. Études sur l'architecture.	40 »
Encyclopédie des arts décoratifs. La Perse	260 »
— . Le Japon	150 »
— . L'Arabic	150 »
— . La Chine	150 »
Rayet. Monuments de l'art antique	25 »
Die Kirchen der Renaissance in Mittel-Italien.	40 »
Lacroix. Louis XII	27 »
Heyne. Kunst in Hause, II.	13 50
Lamprecht. Initial ornamentik	13 50
Falke. Geschichte des Modernen Gesmaches	7 50
Betkke. Wohnhauser-Villen, II, III, IV, V, VI, VII.	48 »
Hlg. Plafond. Wandmalereien, I.	13 50
Raschdorf. Baukunst der Renaissance.	53 50
Lowy. Ornamente	66 70
Die Kunst für alle	12 »
Nockel. Kirchen und Villen	24 »
Streb. Porcelanmalerei	9 25
Loy. Sudslavische ornamente.	40 »
Meyer. Ornamente-Formenlehre	10 50
Muster altdeutscher Leinenstickerei, I, II, III	23 40
Muster altitalienischer Leinenstickerei, I, II	16 »
Kuhnte. Zimmereinrichtungen, VIII à X	40 50
Frühlingsblumen	20 »
Lock. Gold	75 »
Oesterr. Ungarn. Nationaltrachten	13 50
Sammlung von Konkurrenz-Entwürfen	93 35
Portefolio art of India	16 50
Portefolio persian art	1 50
Schwencke. Ausgeführte Moebel	15 50
Les styles de l'architecture	3 75
La Renaissance en Belgique et en Hollande, I, II.	5 »
Deditius. Farbige Vorlegeblätter	12 »
La sculpture française.	52 »
Alphabete Schriftmuster, I	4 »
Neubauten in Franckfurt, I	8 »
Cuno-Schäfer. Holzarchitectur	32 »
Palast Architectur van ober-Italien, I	57 50
A reporter . . . fr.	5,206 11

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	5,206 44
Wiclemans. Justicepalast, Wien	155 50
Opernhaus, Wien	266 75
Fassaden-Gestaltungen. (Suite.)	94 50
Russ. Kunst-Ausstellung, 1882.	67 50
Williamson. Meubles d'art. (Suite.)	60 »
Viollet-Le-Duc. Compositions. (Suite.)	75 »
Musterbuch für Kunstschlosser	18 50
Grumer. Decorative-Kunst. (Suite.)	81 »
Fehrmann. Bau-Decorationen	40 20
— . Architecton-Formen der Renaissance	67 50
Nicolai. Ornamente der ital. Kunst. (Suite.)	27 »
Kunst für allen. (Suite.)	188 »
Sculpture française, II.	52 »
Luthmer. Schatz des Freihern von Rotschild.	110 »
Raschdorf. Baukunst der Renaissance	107 »
Ferring. Gartenbau.	7 50
La messe, I	85 45
Lay. Ornamente. (Suite.)	40 »
Neuen Wiener Bauconstructionen	82 »
L'art au xviii ^e siècle.	12 »
Travaux de reliures.	568 »
Total . . . fr.	7,267 71

ANNÉE 1884.

Revue et publications périodiques	1,426 19
La reliure.	50 »
Houtmyn. Afbeeldinghe van in- en uytlandsche houtsoorten.	55 »
Petit. Petits dessins	20 »
— Parcs et jardins.	25 »
Idée des jardins.	45 »
Encyclopédie des arts décoratifs. La Turquie.	108 »
— — Venise	135 »
— — Stamboul	180 »
— — Caire	135 »
Hittenkofer. Architecten Formenlehre. (Suite.)	2 »
Rausch. Wagenfabrication und Atlas	12 »
Renter. Tapesierer.	10 »
Müller. Lexikon der Bildenden Kunste	10 »
A reporter . . . fr.	2,175 19

TITRES.	SOMMES.
Report . . . fr.	2,175 49
Maskell. Ivories ancient and mediæval.	6 »
Drury. Bronzes.	3 50
Worsace. Industrial arts of Denemark	3 50
Roch. Textile Fabrice	5 »
Nesbitt. Glass	3 50
Drury. Maiolica	3 50
Cripps. College	3 50
Pollen. Gold and silver smith's works	3 50
Church. Precious stones	3 50
Birdwood. The industrial arts of India.	3 50
Hildebrand. The industrial arts of Scandinavian.	14 »
De Champeaux. Tapestry	3 50
— The industrial arts.	3 50
— Handbook of the Jones collection	3 50
Pollen John. Furniture and Woodwork	3 50
Franks. Japanese Pottery	3 50
Murdoch Smith. Persian art.	3 50
Richard Redyrne. Manual of design.	3 50
Riâns. The industrial arts in Spain.	6 »
Lambert. Madona di San Biajo	12 »
Griech. Sicilian Vasenbilder, I	52 »
— — — II	55 »
— — — III	66 50
— — — IV	66 50
Bleekendorf. Blumenmalerei. (Suite.)	16 05
Desoliers. Habitations dans les pays chauds	10 80
Remy. Blumenmalerei. (Suite.)	20 »
Stockart. Katholische Hofkirche in Dresden	32 »
Palm. Pecheler ornaments	6 70
Alberti. Stickelei. Hackelei Vorlagen. (Suite.)	10 34
Rilboch. Geschichte der Bildenden Künste	20 »
Grunon. Plast. Ornamente der Ital. Renaissance. (Suite.)	27 »
Fritsch. Denkmäler Deutscher Renaissance	134 »
Schoop. Farbiche Ornament. (Suite.)	11 »
Kultur und Historisch Bilder-Atlas. (Suite.)	1 35
Rust. Monogrammen	10 70
Herdle. Ostasiatische Bronze-Gefässe	12 »
Reichenan. Tapesierer als Zimmerdecoration	6 »
Pict. Architecture of the Brit. Isle	6 »
La renaissance en France. (Suite.)	225 »
A reporter . . . fr.	3,055 63

TITRES.	SOMMES
Report . . . fr.	3,035 63
Hrachowina. Initialen	35 »
La messe, II et III	150 03
Henri Beyaert. Travaux d'architecture	10 »
Lacroix. Directoire.	36 »
Guy. Moderne Decorationsmalerei. (Suite.)	100 »
La civilisation des Arabes	27 »
Adamy. Architektonik. (Suite.)	12 10
Lessing. Bau-Ornamente. (Suite.)	26 75
Gold- und Silberarbeiten. (Suite.)	6 75
Williamson. Meubles d'art. (Suite.)	60 »
La sculpture française. (Suite.)	188 80
Meyer. Ornamentische Formenlehre	24 50
Neubauten zu Franckfort.	8 »
Bucher. Reallexikon der Kunstgewerbe	12 »
Les arts de bois, de tissus, de papier	40 »
Luthmer. Schatz des Freiherrn von Rotschild (Suite.)	40 »
Renaissance en Belgique et en Hollande. (Suite.)	20 70
Musterbuch des Goldarbeiters	2 70
Palast-Architecture. (Suite.)	112 50
Liebhaber. Bibliothek alter Kunst	15 50
Flach. Ornamente. (Suite.)	15 50
Ilg. Plafond und Wanddecoration	17 50
Sammelmappe von Konkurrenz. Entwürfe	26 70
Cuno-Schäfer. Holz-Architectur	52 »
Der Dom zu Köhn	6 75
Schwenke. Ausgeführte Möbel	27 »
Muller. Lexicon der Bild-Kunste	11 50
Dumont et Champlain. Céramique de la Grèce	20 »
Kolb. Glasmalerei des Mittelalters	15 50
Tisschendorff. Krenstichmuster	15 50
Masken sterbender Krieger	52 »
Toifel. Keramik	56 »
Botticher. Original-Compositionen	80 »
Barth. Bautichler arbeiten	42 80
Evoid. Farbige Decorationen	26 70
Sebath. Alpenpflanzen.	70 50
Conrardin Walther. Kunstschlosserei	8 »
Entwurf zu Landlichen Wolmgeländen.	10 »
Laroux. Construction en briques. (Suite.)	75 »
Claessens. Travaux de reliures	2,468 75
Total. . . . fr.	7,011 91

Récapitulation des dépenses faites pour achat d'ouvrages, pendant les années 1879, 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884.

BIBLIOTHÈQUES.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.
Bibliothèque des arts industriels.	6,643 66	5,463 89	6,183 34	7,116 39	7,267 71	7,041 91
Bibliothèque technologique.	3,461 54	3,851 05	3,787 33	4,089 35	3,760 65	3,978 75
Totaux. . . .	40,405 20	9,320 94	9,972 72	11,205 95	41,028 36	40,990 66

CHAPITRE VI.

LETTRES ET SCIENCES.

L'une des sections demande où en est le projet de création d'une section flamande ou d'une académie flamande dans la section des lettres.

Réponse :

« Le Gouvernement belge est en ce moment en instance auprès du
« Gouvernement des Pays-Bas, pour l'institution d'une académie interna-
« tionale de langue et de littérature néerlandaises, dont les réunions auraient
« lieu alternativement en Belgique et en Hollande.

« Le Gouvernement néerlandais, saisi de la proposition depuis plusieurs
« semaines, n'a pas encore répondu.

« Aux termes de la proposition belge, chacun des deux Gouvernements
« assurerait à la section de son pays une dotation annuelle dont l'import-
« tance serait fixée de commun accord.

« Un règlement unique, élaboré par les deux sections serait soumis à
« l'approbation des deux Gouvernements. »

La section centrale demande le détail des postes repris à l'article 33, de 33^a à 33^f inclus.

Réponse :

« Il n'est pas possible de répondre complètement à la demande de la
» section centrale, en ce qui concerne les litteras a, b, c, e, f.

» Il s'agit, en effet, dans l'espèce, de dépenses facultatives, qui varient
» chaque année selon les besoins et les demandes introduites. Au littera a,
» une somme de 5,000 à 6,000 francs est régulièrement absorbée tous les

- » ans pour la location d'une table d'étude aux laboratoires zoologiques du
 » D^r Dorhn. à Naples, et l'envoi d'un savant belge à ces laboratoires.
- » Le montant des subsides permanents à des sociétés scientifiques ou
 » littéraires s'élève à environ 11,000 francs.
- » Celui des subsides accordés à des sociétés, à des époques indéterminées,
 » après instruction préalable, à près de 2,000 francs.
- » Celui des souscriptions permanentes consenties à ce jour à 24,000 francs.
- » La somme de 5,000 francs, inscrite au littera *d*, représente le montant
 » du prix à accorder éventuellement pour le concours quinquennal de litté-
 » rature néerlandaise.
- » Le crédit du littera *f* vise les subsides à allouer aux écrivains et aux
 » compositeurs dramatiques belges, soit pour des ouvrages écrits en langue
 » néerlandaise ou en langue française, soit pour des œuvres musicales,
 » admises au bénéfice des primes par les comités spéciaux nommés par le
 » Gouvernement.
- » Ces subsides sont payés pour chacune des cinq premières représenta-
 » tions dans la localité où l'ouvrage a été monté la première fois.
- » Les opérettes et les ballets ne sont pas admis dans la répartition des
 » subsides.
- » Lorsque l'ouvrage, après avoir été joué une première fois sur un théâtre
 » en Belgique, est transporté sur la scène d'une autre localité du pays, il
 » est accordé, pour chacune des cinq premières représentations dans
 » chaque ville, un subside égal à la moitié de celui qui a été alloué au dit
 » ouvrage monté pour la première fois.
- » Les subsides ne sont accordés que pour des représentations données
 » par des troupes ou des sociétés qui ont leur siège dans la localité et qui
 » sont régulièrement reconnues.
- » Dans les communes où la population est inférieure à 15,000 habitants,
 » il ne peut être alloué de subside, dans la même année, que pour deux
 » représentations de chaque œuvre primée.
- » Des subsides variables sont, en outre, liquidés en vue de l'organisation
 » de concours ou de représentations dramatiques.
- » Ces derniers subsides sont proportionnés aux sacrifices que s'imposent
 » les administrations provinciales et communales intéressées, dont l'inter-
 » vention est toujours réclamée.
- » La publication des documents rapportés de pays étrangers, prévue au
 » littera *g*, concerne spécialement les correspondances des gouverneurs
 » généraux des Pays-Bas avec Philippe II : les unes (en espagnol), copiées
 » aux archives royales de Simancas; les autres (en français), transportées à
 » Vienne, en 1794, et que le gouvernement autrichien a restituées à la
 » Belgique.
- » Cinq volumes in-quarto ont paru de la correspondance espagnole et
 » trois volumes de la correspondance française.
- » La correspondance française sera continuée dans le courant de cette
 » année.
- » La mise au jour des actes des anciens États-Généraux (litt. *h*) constitue

- » un travail considérable et des plus importants, au point de vue de l'histoire nationale.
- » Les actes des États-Généraux de 1600 (1 volume in-quarto) et ceux des États Généraux de 1632 (2 volumes in-quarto) ont été publiés.
- » Depuis, on a fait, dans les archives générales et dans celles des provinces et des villes, de nombreuses recherches sur nos anciennes assemblées nationales.
- » Une quantité considérable de documents a été recueillie.
- » Il y a à les classer et à les coordonner pour pouvoir les livrer à l'impression.
- » Ce travail exigera un certain temps et on ne peut affirmer qu'il sera possible de le terminer dans le courant de l'année actuelle.
- » La publication d'une biographie nationale (litt. *i*) se poursuit régulièrement.
- » Dix livraisons ont été imprimées en 1884, ce qui porte à cinquante-trois le nombre des livraisons parues au 1^{er} janvier 1885.
- » Le Gouvernement reçoit, en échange de ses subsides, cent cinquante exemplaires de chaque livraison.
- » Ces exemplaires sont distribués aux institutions qui peuvent en tirer un parti utile.
- » Quant aux 4,000 francs pétitionnés pour la rédaction d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise, il seront payés, comme par le passé, à raison de 1,000 francs par livraison parue.
- » Le gouvernement hollandais intervient de son côté pour une somme annuelle de 2,000 florins et de 1,000 florins par livraison. »

Sur l'article 53, la section centrale a demandé quelles sont les sociétés scientifiques ou littéraires ayant participé aux subsides permanents, s'élevant à environ 11,000 francs, et la quotité des subsides alloués à chacune de ces sociétés.

Mêmes questions pour les subsides accordés à des sociétés, à des époques indéterminées, après instruction préalable.

Réponse :

Sociétés littéraires ou scientifiques recevant des subsides permanents.

TITRES DES SOCIÉTÉS.	MONTANT du SUBSIDE.	NOMBRE DES OUVRAGES à fournir EN RESTOUR DU SUBSIDE.
Commission des inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.	360	30 exemplaires de chaque livraison.
Société de géographie à Anvers	500	30 — de son bulletin.
— scientifique de Bruxelles	1,000	15 — des annales et revues.
A reporter. . .	1,860	

TITRES DES SOCIÉTÉS.	MONTANT du SUBSIDE.	NOMBRE DES OUVRAGES à fournir EN RETOUR DU SUBSIDE.
Report.	1,860	
Société malacologique de Belgique, à Bruxelles	1,000	35 exemplaires de ses annales.
— royale belge de numismatique, à Bruxelles	600	22 — —
— royale de botanique, à Bruxelles.	(*) 1,000	50 — de son bulletin.
— royale belge de géographie, à Bruxelles	500	50 — de ses publica- tions.
Cercle archéologique du pays de Waes, à Saint-Nicolas	500	25 — de ses annales.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.	1,000	20 — de ses mémoires et publications.
Cercle archéologique de Mous.	1,000	25 — de ses annales.
Société paléontologique et archéologique de Charleroi	500	25 — de ses documents et rapports.
Institut archéologique liégeois.	500	Accordé sans condition de four- niture.
Cercle hutois, à Huy.	400	20 exemplaires de ses publica- tions.
Société littéraire et chorale « Les Mélaphiles », à Hasselt.	300	6 — de son bulletin.
Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon	500	20 — de ses annales.
Société archéologique de Namur.	1,500	25 — —
Total.	11,160	

Subsides accordés à des sociétés, à des époques indéterminées, après instruction préalable.

Académie archéologique de Belgique, à Anvers	1,200	35 exemplaires de ses annales.
Société des bibliophiles anversois	600	25 — de ses travaux.
— belge de microscopie, à Bruxelles.	500	30 — de ses annales.
— d'émulation pour l'étude de l'histoire et des anti- quités de la Flandre, à Bruges.	1,000	Sans condition de fourniture.
Société libre d'émulation de Liège pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, à Liège.	1,000	30 exemplaires de ses publica- tions.
Société royale des sciences de Liège	1,000	25 — de ses mémoires.
— scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.	500	15 — de son bulletin.
Cercle artistique et littéraire de Namur	500	30 — de ses annales.
Total.	6,200	

(*) Le subside de cette Société a été réduit de 1,500 francs à 1,000 francs et le nombre d'exemplaires de son bulletin à fournir de 100 à 50.

La section centrale a demandé le détail des souscriptions permanentes consenties à ce jour, s'élevant à 24,000 francs.

« Relevé des souscriptions permanentes.

DÉSIGNATION.	NOMBRE d'exemplaires.	DÉPENSE ANNUELLE.	Observations.
Revue du droit international	29	435 »	
Annuaire de l'Institut du droit international	29	100 »	Moyenne. (Les prix varient.)
Revue de Belgique	40	480 »	
Revue militaire	10	80 »	
Société historique et littéraire de Tournai	25	456 50	Moyenne. (Les prix varient.)
Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, à Bruges.	24	500 »	
La Belgique judiciaire	49	475 »	
La Revue générale.	40	480 »	
Almanach royal.	8	72 »	
Bulletin des archives d'Anvers	30	225 »	
Messenger des sciences historiques, à Gand	50	900 »	
Revue de l'administration et du droit administratif belge.	50	600 »	
Revue communale de Belgique.	25	250 »	
Annuaire de l'Observatoire royal	370	525 »	
Revue « La Flandre »	20	320 »	
Revue universelle des mines	8	280 »	
Mémoires de la Société des bibliophiles belges, à Mous.	15	120 »	
Journal du médecin des familles.	50	300 »	
Institut archéologique liégeois	30	270 »	
Annales du bibliophile belge	6	36 »	
Revue mensuelle de la gymnastique scolaire	30	120 »	
Bulletin du Cercle des réunions populaires, à Mons	50	480 »	
Bulletin du Cercle pédagogique de Bruxelles	50	450 »	
Cours d'histoire nationale, par l'abbé Namèche	30	120 »	
Revue internationale scientifique et littéraire « Le Muséon »	40	480 »	
Revue de la Société scientifique de Bruxelles. } Revue.	10	400 »	
Annales.	40		
Portefeuille de John Cockerill	30	600 »	
Le Correspondant belge	4	40 »	
Journal des administrations communales (supplément)	25	312 50	
Histoire parlementaire.	35	300 »	Moyenne (prix variables).
Revue des deux mondes	4	52 »	
Revue scientifique.	4	25 »	
A reporter		9,684 »	

DÉSIGNATION.	NOMBRE d'exemplaires.	DÉPENSE ANNUELLE	Observations.
Report.	9,684 »	
Gilou. (Subscription a 50 exemplaires de divers ouvrages).	50	600 »	Moyenne (prix variable).
Pandectes belges	4	60 »	— (—).
Annales de la Société historique, littéraire et archéologique de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.	25	500 »	— (—).
Jurisprudence des tribunaux de 4 ^{re} instance	10	150 »	
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique	25	150 »	
V ^e Manceaux, pour fourniture d'ouvrages destinés a la publication d'une bibliographie nationale (française).	»	7,000 »	Moyenne (prix variable).
Revue des intérêts religieux, memorial belge des conseils de fabrique	4	24 »	
Revue moderne	10	120 »	
Société de Willems-fonds (50 exemplaires de ses ouvrages).	30	400 »	Moyenne (prix variable)
De aarde en haar volken.	20	444 »	
Woordenboek der nederlandse taal	50	400 »	
De vlaamsche kunstbode	100	600 »	
Nederlandsch-muséum	40	400 »	
Nederlandsch dicht- en kunsthalle	60	600 »	
De Maasgouw.	25	162 50	
Middelnedertandsch woordenboek.	50	423 20	
Handelingen der Staten geueaal	30	500 »	
Société Willems-fonds, pour fourniture d'ouvrages destinés a la publication d'une bibliographie nationale flamande.	»	1,000 »	Moyenne (prix variable)
Oeuvres de M. Smeekx	50	150 »	
Total.		23,367 70	

La section demande également des détails complets sur les postes repris à l'article 36, de 36^b à 36^g inclus.

Réponse

« Les dépenses de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique sont réparties en trois catégories :

- » 1^o Le traitement du personnel administratif fr. 16,050 »
 » 2^o Les jetons de présence et de voyage et les dépenses journalières, qui s'élèvent annuellement a une moyenne de. 20,000 »

» 5° L'impression du bulletin, de l'annuaire, des mémoires,
 » les prix des concours, etc., approximativement à . . . fr. 33,000 »

» La commission des grands écrivains du pays poursuivra, en 1885, la
 » publication de Jean Le Maire des Belges.

» Une nouvelle édition du Miroir d'Henricourt sera préparée et des
 » recherches complémentaires seront faites sur les Trouvères.

» La publication des œuvres de Guibert de Tournay est en outre projetée,
 » comme constituant l'un des monuments les plus remarquables de la
 » littérature au XIII^e siècle.

» Les travaux de publication des monuments de la littérature flamande
 » ont été interrompus par suite de la maladie et du décès de quelques-uns
 » des membres de la commission.

» L'administration a l'intention de compléter la commission, le plus tôt
 » possible, de manière à assurer la continuation des travaux interrompus et
 » l'exécution des publications projetées, parmi lesquelles nous citerons :

» La seconde partie de « Natueren bloeme », le glossaire « der Alexanders
 » Jasten », les œuvres dramatiques du poète brugeois Everaert, un volume
 » de prose du moyen âge, etc.

» La commission royale d'histoire, chargée de l'édition des chroniques
 » belges inédites, etc., de la correspondance du cardinal de Granvelle, conti-
 » nuera la publication de son bulletin, du tome VII de la table chronologique
 » des chartes et diplômes concernant l'histoire nationale, du tome IV des
 » relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, du tome II du
 » cartulaire des comtes de Hainaut, la table chronologique de Jean d'Outre-
 » meuse, l'histoire des Troubles des Pays-Bas de Renon de France et
 » l'histoire généalogique de d'Artevelde.

» La commission assurera, de plus, la publication du tome V de la
 » correspondance du cardinal de Granvelle.

» Le IX^e volume de la biographie nationale sera publié cette année.

» Ce volume commencera à la lettre H; il comportera 500 à 550 pages.

» La somme demandée au budget de 1885 pour l'exécution de la carte
 » géologique a été calculée en vue de l'impression de dix feuilles.

» Le Gouvernement se réserve toutefois d'examiner s'il n'est pas possible
 » de réduire les frais de ce travail. »

Le crédit pétitionné au budget de 1885, 120,727 francs, doit permettre
 de faire face aux dépenses suivantes :

Commission de contrôle, administration, jetons de pré-
 sence, etc. fr. 3,500

	D'autre part . . . fr.	3,500
Traitement de trois géologues, à 5,000 francs		15,000
— d'un aide-préparateur		1,200
— de dix hommes d'équipe, à 1,000 francs.		10,000
Indemnité fixe du chef de service.		4,000
— de trois géologues, à 2,000 francs		6,000
— du contrôleur des recherches paléontologiques.		300
Frais de route et de séjour, calculés à raison de cent jours d'exécution :		
Chef de service, à 32 francs par jour		3,200
Trois géologues, à 25 francs par jour.		7,500
Contrôleur des recherches paléontologiques, à 8 francs par jour.		800
Dix hommes d'équipe, à 7 francs par jour		7,000
Traitement de deux dessinateurs		5,000
Levés de coupes, vues panoramiques.		1,500
Matériel, outils pour l'exploration.		225
— pour mise en ordre des échantillons recueillis		400
Emballages et ports d'échantillons.		600
Fournitures de bureau, de dessin, achat de cartes topographiques pour le levé et remise sur toile de ces cartes		600
Loyer de la succursale. — Maison dans laquelle se trouvent les géologues chargés du service du levé et la commission du contrôle.		5,800
Chauffage et entretien		625
Frais de sondage à grande profondeur		5,500
Gravure et impression de dix feuilles.		25,425
Épreuves de la gravure de ces feuilles		180
Dix feuilles de coupe, à 500 francs.		5,000
Deux cents couvertures, à 94 francs le cent.		188
Gravure du trait topographique de dix feuilles		15,300
Épreuves de cette gravure		180
Conservation des pierres des feuilles publiées, dépenses imprévues.		3,704
	Total égal . . . fr.	120,727

Le Gouvernement belge s'est toujours préoccupé des études géologiques, reconnaissant leur importance considérable, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue des applications qu'elles reçoivent et sont appelées à recevoir, dans l'intérêt de l'agriculture, de la construction de nos routes et de nos chemins de fer, des exploitations minières, en un mot des différentes branches de l'industrie.

Dès 1836, un arrêté royal du 31 mai, considérant que l'utilité des cartes géologiques, tant pour l'avancement de la science que la prospérité de l'industrie, ne pouvait être révoquée en doute, et qu'il convenait que la carte géologique de la Belgique fût exécutée dans le plus bref délai possible, avec les mêmes soins et dans le même esprit que les meilleurs ouvrages du même genre publiés dans les contrées voisines, ordonnait l'exécution d'une carte géologique de la Belgique, aux frais du Gouvernement et sous les auspices de l'académie.

L'illustre savant et éminent explorateur M. A. Dumont fut chargé de ce travail, qu'il termina en treize années, avec un éclatant succès; Dumont laissait une des œuvres géologiques les plus belles et les plus colossales qui ait jamais été tentée, et qui sera toujours l'objet de l'admiration du monde savant.

Mais ce monument scientifique ne pût être complété par les descriptions, commentaires et textes explicatifs que son auteur eût désiré joindre aux cartes par lui publiées.

En 1873, l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique émettait le vœu : 1° qu'il fût procédé immédiatement à un nouveau tirage des cartes géologiques de la Belgique dressées par Dumont; 2° que l'étude d'une nouvelle carte géologique à grande échelle fût immédiatement commencée.

Une commission spéciale reçut du Gouvernement la mission d'étudier les questions préalables relatives à l'exécution éventuelle de la nouvelle carte géologique détaillée du pays.

Sur la proposition de la commission spéciale, le Gouvernement porta au budget de 1877 les crédits nécessaires pour permettre la publication de l'œuvre de Dumont avec les notes manuscrites qu'il avait laissées; la même année, un projet de loi, voté par la Chambre, allouant des crédits supplémentaires et spéciaux au Département de l'Intérieur, contenait l'allocation d'un crédit de 23,000 francs pour couvrir les frais des premiers travaux d'une nouvelle carte géologique de la Belgique à grande échelle.

La commission évalua à 1,351,000 francs le montant de la dépense probable et à dix-sept ans la durée du travail de confection de la carte; la publication à l'échelle de 20,000^e fut adoptée.

Les orateurs, dans la discussion qui eut lieu devant les Chambres législatives en 1877 et 1878, et l'honorable Ministre de l'Intérieur de cette époque reconnaissaient que l'œuvre complète de la carte géologique, pour être fructueuse et fertile en résultats qui fassent honneur au pays, appelait le concours des lumières et de l'expérience de tous les hommes compétents, et si la coopération de tous n'était pas assurée, si l'élément scientifique et libre venait à être exclu et absorbé par l'élément officiel, il y aurait lieu d'avoir des craintes fondées que le grand travail entrepris ne donnât ni la certitude, ni les garanties que le pays était en droit d'exiger.

D'autre part, les dépenses ne se justifiaient qu'à condition d'être utiles et elles devaient être sérieusement contrôlées lorsqu'elles menaceraient d'augmenter en dehors de toute proportion avec des prévisions rationnelles,

voire même de se perpétuer pendant un temps illimité, au détriment du but poursuivi.

Un centre d'action commun était réclamé pour donner à l'entreprise de l'unité, de l'ensemble, assurer la continuation du travail et son exécution complète.

Le musée d'histoire naturelle fut choisi et le Gouvernement eut à élaborer le règlement organique pour l'exécution et la publication de la carte géologique de la Belgique à l'échelle du 20,000^e.

Un premier crédit, destiné à couvrir les frais d'exécution de la carte, figura à la loi du budget du Ministère de l'Intérieur en date du 27 février 1878.

Le règlement organique fit l'objet des arrêtés royaux des 16 et 17 juillet 1878; il disposait que la carte géologique serait levée et publiée aux frais de l'État à l'échelle de 20,000^e et d'après les planchettes de la carte topographique du dépôt de la guerre; les travaux devaient être exécutés sous le contrôle d'une commission ressortissant au Ministère de l'Intérieur et qui prendrait la dénomination de « commission de la carte géologique de la Belgique »; le service du levé était rattaché au musée royal d'histoire naturelle et la publication cartographique devait être faite par le dépôt de la guerre.

Il fut entendu, lors du vote des premiers crédits, que toutes les dépenses, toutes les prévisions subiraient un contrôle annuel et seraient réduites aux nécessités réelles, et que le Gouvernement fournirait à la Chambre toutes les explications nécessaires, tous les renseignements qui lui seraient demandés et que spécialement, chaque année, à l'occasion de la discussion du budget, la Législature serait exactement renseignée et pourrait user de ses droits de contrôle quant aux dépenses publiques.

Des critiques fort vives s'élevèrent sur les dispositions du règlement organique dans la session de 1878-1879; l'accélération du travail d'exécution était demandée et l'on constatait ce fait regrettable que des savants éminents, géologues des plus distingués, s'étaient retirés de la commission élue.

D'autre part, les géologues ne faisant point partie du musée d'histoire naturelle montraient peu d'empressement pour offrir leur collaboration.

Cette situation ne se modifia point et les discussions des années subséquentes à la Chambre et au Sénat montrèrent que les conflits continuèrent à surgir.

Un arrêté royal du 12 juillet 1882 réorganisait les services de la carte géologique. La commission de contrôle, dont la dénomination était modifiée et le nombre de membres réduit, était composée exclusivement de membres de l'académie royale de Belgique; le service du levé demeurait dans les attributions du musée royal d'histoire naturelle, mais la publication cartographique devait désormais être effectuée dans les conditions à déterminer par le Ministre de l'Intérieur.

Le Département de l'Intérieur conclut ultérieurement une convention avec la maison Giesecke et Devriend, de Leipzig, qui s'engageait, sous la date du 25 octobre 1882, à effectuer à Bruxelles et en employant, dans la

mesure des besoins, des ouvriers belges, la gravure en taille douce et la publication chromo-lithographique à deux cents exemplaires des quatre cent trente feuilles qui doivent constituer la nouvelle carte.

Le rapport de la section centrale, chargée de l'examen du budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1883, faisait ressortir le chiffre élevé des crédits successifs déjà votés par la Législature pour l'exécution des travaux de la carte géologique, alors qu'une seule des quatre cent trente planchettes, qui devaient former l'ensemble de la carte, avait paru, et concluait qu'il était indispensable que le service de la carte prit un engagement formel sur la question du prix et surtout du temps nécessaire pour l'achèvement du travail. (*Documents parlementaires*, session de 1882-1883, page 138.)

La section centrale s'exprime de la même manière dans le rapport sur le budget de 1884; elle estime que la rapidité du travail est une condition sans laquelle le prix de revient de l'œuvre, indiqué par le Gouvernement dans la session précédente, serait forcément dépassé, à quoi la Chambre ferait résolument obstacle; elle regrette que 1883 se soit terminé sans que les feuilles, dont la publication était annoncée, aient vu le jour et ajoute qu'il est désirable que ce retard ne soit pas prolongé, l'accomplissement des promesses faites étant une condition sans laquelle on ne saurait compter sur la continuation des subsides. (*Documents parlementaires*, session de 1883-1884, pages 168-169.)

Aujourd'hui sept planchettes ont été publiées, celles de Ciney (1882), Dinant, Natoye, Clavier, Modave, Bruxelles et Bilsen (1883-1884). Nous ne comptons que les feuilles qui ont réellement paru et ne constatons que les résultats définitifs, sans tenir compte des feuilles qui se trouvent à l'impression ou à la gravure. (*Voir ci-dessous le rapport du directeur du musée royal d'histoire naturelle sur l'état d'avancement de la carte géologique à la fin de l'exercice 1884*; les trois diagrammes qui y sont indiqués sont déposés sur le bureau de la Chambre avec le présent rapport.)

« *Rapport du directeur du musée royal d'histoire naturelle sur l'état
» d'avancement de la carte géologique à la fin de l'exercice 1884.*

» Bruxelles, le 15 novembre 1884.

» Par suite de modifications survenues dans la composition du personnel
» du service au mois de mai dernier, la répartition du territoire entre les
» sections a été changée par décision ministérielle et sur l'avis de la
» commission.

» Le nombre de sections, fixé à quatre en 1877, a été ramené à ce
» chiffre; la cinquième section a pris la place de la deuxième et les terrains
» de celle-ci ont été distribués de la manière suivante :

» La 1^{re} section a reçu pour complément, les terrains infra-dévonien,
» comprenant une dizaine de feuilles; la 2^e section nouvelle conserve les
» terrains houiller, triasique et jurassique, avec adjonction du dévonien

» supérieur, mais le terrain crétacé, dont elle avait été chargée, est rattaché
 » aux 3^e et 4^e sections.

» L'avancement des travaux de publication s'est faiblement ressenti de
 » ces modifications. Treize nouvelles feuilles ont été terminées pendant
 » l'exercice.

» C'est précisément le chiffre des feuilles publiées ou en voie de publica-
 » tion jusqu'à présent, de sorte que le nombre de feuilles que le service est
 » en mesure de livrer en ce moment est de vingt-six. Par contre, cinq
 » autres feuilles, qui avaient été préparées l'hiver dernier, Achêne, Rosée,
 » Hamoir, Philippeville et Senzeille, resteront en souffrance jusqu'à ce que
 » la 2^e section puisse y exécuter des levés.

» De ces vingt-six feuilles :

» Sept ont paru. Ciney (1882), Dinant, Natoye, Clavier, Modave, Bruxelles
 » et Bilsen (1883-84) ;

» Six sont à l'impression : Landen, Heers, Saint-Trond, Ruette, Lamorteau
 » et Virton ;

» Trois sont à la gravure : Sautour, Durbuy, Marche.

» Chacune des sections a consacré cent jours à ses opérations sur le
 » terrain.

» Leurs travaux ont donné cette année les résultats suivants, depuis
 » l'époque où les levés ont été repris :

» 1^{re} section : douze jours à des vérifications et au levé détaillé de coupes
 » sur les feuilles mises en état de publication en 1883 et en 1884 ;
 » cinquante-deux jours à l'achèvement des feuilles de Durbuy, Marche et
 » Surice, ainsi qu'à des levés du dévonien moyen sur trente feuilles ; trente-
 » quatre jours à des levés en premier réseau du dévonien inférieur sur
 » trente-quatre feuilles ; deux jours à installer le nouveau titulaire de la
 » 2^e section, en vue d'unifier ses travaux avec ceux de la 1^{re} section ;

» 2^e section : quarante et un jours à l'étude préliminaire du dévonien
 » supérieur ; vingt et un jours au levé de ce terrain sur les feuilles de Sau-
 » tour, Surice, Marche et Durbuy ; vingt-six jours au levé du terrain juras-
 » sique sur les feuilles de Meix-devant-Virton et Musson ; douze jours à des
 » courses de reconnaissance et de revision dans le terrain jurassique.

» Outre les quatre feuilles précitées, sur lesquelles le dévonien supérieur
 » figure, la feuille de Meix-devant-Virton sera livrée cet hiver à l'im-
 » pression ;

» 3^e section : vingt-deux jours au levé de l'oligocène sur les feuilles de
 » Tirlemont, Hannut, Montenaeken ; le terrain crétacé de ces feuilles a été
 » levé en commun avec M. Rutot ; quarante-deux jours au levé des feuilles
 » de Diest et de Montaigu ; vingt et un jours à l'étude préliminaire du ter-
 » rain crétacé ; dix jours à l'étude des coupes mises à découvert par les
 » travaux maritimes d'Anvers ; cinq jours à des recherches diverses.

» Outre les trois feuilles levées en commun avec M. Rutot, les deux
 » feuilles de la Campine sont terminées ;

» 4^e section : trente-trois jours au levé de l'éocène sur les feuilles de
 » Tirlemont, Hannut et Montenacken, ainsi que leur terrain crétacé, en
 » commun avec M. Vanden Broeck ; trente-neuf jours au levé des feuilles
 » de Thourout, Roulers et Wacken ; vingt-neuf jours à des études de recon-
 » naissance sur le crétacé, le quaternaire et le moderne.

» Outre les trois feuilles renfermant de l'oligocène, les trois feuilles des
 » Flandres seront mises en état d'impression durant cet hiver.

» Les collections paléontologiques se sont surtout considérablement aug-
 » mentées dans les quatre sections. M. Vincent a consacré quarante jours à
 » l'exploration de gîtes tertiaires, et les équipes des 1^{re} et 2^e sections, treize
 » jours à celle de gîtes dévoniens.

» J'ai l'honneur de joindre au présent rapport, Monsieur le Président,
 » trois diagrammes :

» Le premier indiquant l'état des travaux du service du levé à la date du
 » 15 novembre 1883 ;

» Le deuxième montrant l'état d'avancement au commencement du mois
 » de mai 1884, c'est-à-dire après la répartition du territoire entre quatre
 » sections au lieu de cinq ;

» Le troisième indiquant l'état des travaux à ce jour.

» *Le Directeur,*

» (Signé) E. DUPONT. »

Les dépenses s'élèvent à plus de 500,000 francs ; elles étaient, à la fin de
 1882, de fr. 569,083-76 ; elles sont, pour 1883, de fr. 53,410-30 ; le crédit
 de l'exercice 1884, d'un import de 107,214 francs, est complètement engagé
 et ne donnera aucun reliquat à transférer au budget de 1885.

Le prix fixé est de fr. 2,542-50 par feuille publiée, soit pour les quatre
 cent vingt-trois feuilles restant à publier à ce jour la somme de
 fr. 1,073,477-50.

Le service du levé coûte en moyenne plus de 50,000 francs par année
 et le devis primitif de 1,331,000 francs, sera sans aucun doute plus que
 doublé et davantage.

En présence de l'élévation de la dépense présumée et de crédits qui
 paraissent destinés à augmenter d'année en année, la section centrale croit
 que le Gouvernement ne pourrait apporter trop de prudence dans les
 propositions d'allocations budgétaires.

Le Gouvernement s'est réservé d'examiner s'il n'est pas possible de
 réduire les frais de ce travail ; la section propose de réduire le crédit de
 l'article 36^b de 20,000 francs, soit 93,527 francs au lieu de 113,527 francs.

La section croit de son devoir de prier le Gouvernement de s'entourer
 de tous renseignements afin de pouvoir, lors de l'exercice prochain, donner
 aux Chambres des éclaircissements circonstanciés sur la question du prix
 et du temps nécessaire pour l'achèvement du travail, prendre ou proposer

au besoin les modifications qui seraient jugées nécessaires ou utiles dans l'organisation et l'exécution de l'œuvre de la carte géologique.

L'attention de la section s'est naturellement portée sur les observations et critiques réitérées jusqu'à ce jour et présentées à nombreuses reprises par les orateurs, à la Chambre et au Sénat; ces observations et critiques, communiquées par les membres les plus éminents de la Société géologique de Belgique, serviront, avec tous autres documents, au Gouvernement, pour l'instruction des questions que soulève le poste du budget qui fait l'objet de notre examen.

La section n'entend, en aucune façon, préjuger les décisions à intervenir.

Toutefois, il lui paraîtrait désirable que le concours de tous les savants compétents du pays, ainsi que le portait l'arrêté du 16 juillet 1878, pût être utilisé pour la grande œuvre entreprise, qui doit être, autant que possible, non une œuvre trop officielle ou trop exclusive, mais une œuvre commune et nationale.

Toute collaboration des géologues non fonctionnaires du musée a, nous dit-on, cessé; le Gouvernement examinera si cet état de choses ne pourrait être modifié par quelques changements dans l'organisation du contrôle scientifique.

La section centrale, mue par les considérations qui viennent d'être exposées, a proposé la réduction que nous avons indiquée ci-dessus, au crédit de l'article 56^r du budget.

A l'article 40, la section centrale demande où en est la rédaction du catalogue général de la bibliothèque royale.

Réponse :

« On ne croit pouvoir mieux répondre à la demande ci-dessus qu'en
» donnant des extraits des rapports de M. le conservateur en chef de
» l'établissement, concernant la marche des travaux dont il s'agit.

» *Extrait du rapport de 1870 :*

» En vertu de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur, chaque conser-
» vateur est chargé de la rédaction du catalogue des objets confiés à sa
» garde. Il n'est pas hors de propos de donner ici quelques détails sur la
» manière dont ce travail est exécuté en ce qui concerne les livres
» imprimés.

» Au fur et à mesure des acquisitions, il est fait, pour chaque ouvrage,
» des bulletins pour le catalogue alphabétique, pour le catalogue systéma-
» tique et pour le catalogue de renseignements. Les bulletins du catalogue
» alphabétique sont immédiatement intercalés dans des boîtes, de manière
» à donner un résultat instantané pour toute demande faite par les
» lecteurs.

» Les bulletins systématiques sont mis en réserve pour servir au classe-
» ment qui sera fait ultérieurement. Ce classement exerce pour les diverses

» divisions et subdivisions du fonds de la ville et de la première série des
 » accroissements ; il est commencé pour les ouvrages relatifs à l'histoire de
 » Belgique ; on s'occupe également de la confection des bulletins du cata-
 » logue de renseignements, qui répond immédiatement à toute recherche
 » sur un objet déterminé. Peut-être n'est-il pas inutile d'expliquer en quoi
 » consiste ce catalogue, qui n'existe pas dans d'autres bibliothèques.

» Le catalogue de renseignements a cela de particulier que le mot en
 » vedette n'est ni le nom de l'auteur, ni le premier substantif du titre de
 » l'ouvrage, mais le mot indiquant l'objet dont il est traité dans le livre.
 » C'est ainsi qu'au mot *Bruxelles* se trouvent tous les bulletins des ouvrages
 » relatifs à cette ville (histoire, description, mœurs, commerce) ; au mot
 » *géologie*, les bulletins de tous les ouvrages relatifs à cette science ; au mot
 » *fêtes publiques*, tous les ouvrages renfermant des descriptions de cérémo-
 » nies de ce genre ; aux mots *jansénisme*, *inquisition*, tous les ouvrages
 » relatifs à ces points de l'histoire religieuse ; aux mots *mosaïque*, *fresque*,
 » *tapisserie*, les ouvrages relatifs à ces questions d'art ; au nom de chaque
 » maladie, les malgraphies médicales qui la concernent ; au nom de chaque
 » personnage, les ouvrages biographiques qui lui sont consacrés. Au moyen
 » de ce catalogue, une personne étrangère au classement méthodique des
 » ouvrages scientifiques, historiques, littéraires, etc., peut être immédiate-
 » ment renseignée sur l'existence, dans le dépôt, des ouvrages relatifs à
 » l'objet de ses recherches.

» Il y a environ trois ans qu'a été commencée l'exécution de ce catalogue
 » de renseignements. Il a été rédigé environ quatre vingt-dix mille bulle-
 » tins. Pour la confection de ces bulletins, on a passé en revue tous les
 » bulletins du catalogue du fonds de la ville, des deux séries des accroisse-
 » ments et du dépôt français, depuis la lettre *A* jusqu'à *So*. Il reste à
 » relever les titres des bulletins contenus dans un huitième des boîtes du
 » catalogue alphabétique (sans compter les acquisitions de chaque jour),
 » puis à opérer de la même manière sur les livres du fonds Van Hulthem,
 » du fonds Muller et du fonds Fétis.

» Tel est l'état des travaux des catalogues de la bibliothèque royale ; sauf
 » pour le classement des bulletins du catalogue général, on peut dire que
 » les catalogues de la bibliothèque royale sont absolument au courant et
 » cela avec des ressources restreintes.

» *Extraits des rapports de la bibliothèque royale en 1883 et 1884.*

» Les travaux du catalogue ont été poursuivis.

» Le classement systématique a été continué.

» Pour la partie des accroissements, les trois catalogues systématique,
 » alphabétique et de renseignements sont à jour ; mais pour réaliser
 » complètement la mesure d'une fusion de tous les fonds dans un catalogue
 » général, il resterait à exécuter les travaux suivants :

» 1° La rédaction des bulletins systématiques et alphabétiques du fonds

- » Van Hulthem (les bulletins de renseignements, pour ce fonds, sont en partie exécutés);
- » 2° La rédaction des bulletins systématiques, alphabétiques et de renseignements, pour le fonds Muller et pour le fonds Fétis;
- » 3° Pour le fond du dépôt français, il a été fait des bulletins alphabétiques provisoires, afin de faciliter la recherche des ouvrages dans ce fonds important. Les bulletins de renseignements existent également; mais il faudrait que le travail fût repris pour l'exécution des bulletins définitifs, systématiques et alphabétiques.
- » En l'état actuel des choses, les recherches s'effectuent dans les différents fonds, tels que ceux de Muller et Fétis, au moyen des catalogues spéciaux imprimés qui en existent.
- » On s'occupe de donner une nouvelle classification à nos incunables et de retirer des anciens fonds Van Hulthem et de la ville les ouvrages que le système bibliographique adopté comprend dans ce genre de livres. »

La section demande un tableau détaillé de l'affectation des crédits à l'article 42.

Réponse :

« Le crédit inscrit à l'article 42 est employé comme suit :

» Directeur	fr.	8,000
» 3 conservateurs à 6,000 francs		18,000
» y compris une augmentation de 500 francs, à allouer à chacun de ces fonctionnaires, conformément au règlement organique de l'établissement.		
» 1 conservateur	fr.	5,500
» 1 secrétaire		3,500
» 1 dessinateur.		2,500
» 1 préparateur, contrôleur des recherches paléontologiques		2,640
» 1 aide-naturaliste		3,000
» 1 aide à la section de lithologie		1,500
» 2 préparateurs, à 1,800 francs		3,600
» Ces agents sont actuellement aide-préparateurs, au traitement de 1,700 francs.		
» 1 aide-préparateur.	fr.	1,700
» 1 —		1,600
» 1 élève préparateur.		1,400
» 1 concierge		800
» 1 surveillant		1,600
» 2 surveillants à 1,500 francs		3,000
» 3 — à 1,400 francs		4,200
» 2 — à 1,300 francs		2,600
» Un de ces surveillants n'a actuellement que 1,200 francs.		

- » 1 employé aux écritures fr. 4,500
- » Indemnité de caisse pour la gestion des avances de fonds 500

- » La somme de 6,560 francs, disponible, est réservée à l'effet de pourvoir
- » au remplacement de trois agents qui ont quitté le musée et de frais
- » d'étude des collections.
- » Il est à remarquer :
- » 1° Que le nombre des sections du musée est limité à quatre, alors que
- » l'ensemble des différentes branches d'histoire naturelle justifie l'organi-
- » sation d'un plus grand nombre de sections et la nomination de nouveaux
- » conservateurs ;
- » 2° Que le nombre des surveillants reste maintenu, depuis plusieurs
- » années, au chiffre de huit, alors que l'importance et la disposition des
- » locaux réclament un plus grand nombre d'agents préposés à la surveil-
- » lance des collections. »

La section centrale a demandé également l'indication globale du chiffre de la dépense pour le musée d'histoire naturelle, chaque année, depuis l'établissement du musée.

Le tableau ci-dessous répond à la question posée :

« Le musée a été organisé en 1846. L'administration ne possède plus les
» éléments nécessaires pour répondre à la demande de la section centrale
» en ce qui concerne les années 1846, 1847, 1848. Le relevé suivant indique
» toutes les dépenses faites de 1849 à 1884 inclus :

ANNÉE.	CRÉDIT.	DÉPENSE.	CRÉDIT.	DÉPENSE.	Observations.
	PERSONNEL.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	MATÉRIEL.	
1849	9,600 »	8,533 46	6,000 »	6,000 »	(1) Dont 15,000 francs de crédit extraordinaire, pour fouilles à exécuter à Anvers dans l'intérêt des collections paléontologiques.
1850	9,600 »	9,599 80	6,000 »	5,999 98	
1851	8,600 »	8,599 80	7,000 »	7,000 »	
1852	8,600 »	8,599 80	7,000 »	7,000 »	(2) Dont 21,000 francs de charge extraordinaire.
1853	10,000 »	10,000 »	7,000 »	7,000 »	11,000 francs Continuation des fouilles à Anvers: transport et placement des fossiles découverts.
1854	10,000 »	10,000 »	7,000 »	7,000 »	7,000 francs. Appropriation des salles du musée.
1855	10,000 »	10,000 »	7,000 »	7,000 »	(3) Réorganisation.
1856	10,000 »	9,999 80	7,000 »	7,000 »	(4) Dont 32,000 francs de charge extraordinaire pour acquisition de l'herbier délaissé par feu le professeur de Martius, de Munich.
1857	10,220 »	10,003 20	19,713 76	15,713 76	(5) Dont 18,500 francs pour acquisition des collections de conchylogie de M. Nyst et de l'herbier du docteur Lejeune, de Verviers.
1858	10,220 »	10,220 »	7,000 »	7,000 »	
1859	10,220 »	10,216 65	7,000 »	7,000 »	(6) Dont 7,000 francs pour acquisition de la collection Leton, consistant en poissons fossiles, etc., et 20,000 francs maintenus pour la mise en ordre des anciennes collections de l'établissement.
1860	10,220 »	10,219 92	7,000 »	7,000 »	
1861	10,220 »	10,220 »	(1)23,000 »	13,000 »	(7) Dont 16,339 francs pour acquisition des collections Horion (coquilles vivantes, etc.) et M. Cantraine (coquilles fossiles, etc.).
1862	10,220 »	10,220 »	7,000 »	7,000 »	
1863	10,810 »	10,809 71	7,000 »	7,000 »	(8) Dont 7,000 francs pour la publication du recueil descriptif des collections du musée.
1864	11,255 »	11,254 70	7,000 »	7,000 »	
1865	11,255 »	11,254 80	(2)28,000 »	19,250 »	(9) Dont 20,000 francs pour la publication du recueil descriptif.
1866	11,495 »	11,494 80	7,000 »	7,000 »	(10) 3,500 francs pour loyer d'une succursale du musée et 15,000 francs pour fouilles dans les charbonnages de Bernissart.
1867	11,495 »	11,494 80	7,000 »	7,000 »	
1868	11,495 »	11,494 92	7,000 »	7,000 »	(11) Continuation des fouilles de Bernissart.
1869	(3)19,795 »	19,795 »	(4)15,650 »	15,649 30	(12) Acquisition de la bibliothèque Weyers, 8,000 francs.
1870	19,295 »	19,291 96	(5)47,650 »	47,650 »	(13) Location d'une nouvelle succursale et acquisition de la bibliothèque de feu Nyst, 12,000 francs.
1871	22,495 »	22,494 20	(6)36,700 »	36,700 »	
1872	35,095 »	35,094 97	(7)35,650 »	35,649 73	(14) Augmentation, pour acquisition de collections d'objets d'histoire naturelle.
1873	40,495 »	40,495 »	(8)42,650 »	42,650 »	
1874	40,495 »	40,495 »	(9)35,650 »	35,650 »	
1875	42,500 »	42,500 »	(1)32,009 40	52,008 32	
1876	55,300 »	55,300 »	(2)42,650 »	42,650 »	
1877	59,300 »	59,300 »	42,650 »	42,649 47	
1878	59,500 »	59,500 »	(3)62,650 »	61,648 35	
1879	61,400 »	61,400 »	(4)81,250 »	73,170 25	
1880	63,400 »	63,400 »	(5)75,728 82	75,728 54	
1881	68,300 »	68,300 »	(6)79,650 »	79,649 90	
1882	70,000 »	70,000 »	(7)76,650 »	74,149 20	
1883	71,800 »	71,789 64	(8)87,650 »	87,650 »	
1884	71,800 »	71,440 »	(9)77,650 »	72,301 58	
	1,006,495 »	1,004,834 63	1,079,201 68	1,040,518 38	

» Indépendamment de ces crédits, les crédits spéciaux indiqués ci-après ont été accordés :

» 1 ^o En 1871, 121,030 francs, dont 120,000 francs pour l'ameublement	
» des galeries du musée et 1,030 francs pour	
» achat de collections fr.	121,030
» 2 ^o En 1875, 120,764 francs pour l'ameublement des galeries	
» du musée	120,764
» 3 ^o En 1877, 5,400 francs pour la publication des mémoires	
» de feu Dumont.	5,400
» — 6,000 francs pour achat de collections. . .	6,000
» 4 ^o En 1881, 25,000 francs pour couvrir les frais de l'ex-	
» traction, de la solidification et du	
» montage des ossements d'iguanos	
» dons découverts dans les charbon-	
» nages de Bernissart	25,000
» 5 ^o En 1881, 12,000 francs pour acquisition d'une collection	
» de curculionides	12,000
» Total fr.	<u>290,214</u>

Il résulte des renseignements demandés que les dépenses pour le personnel et le matériel, qui étaient, en 1849, de fr. 14,533-11, sont montées en 1859, à fr. 17,216-63; ces dépenses se sont élevées : en 1869, à fr. 35,444-30; en 1878, à fr. 121,148-35; en 1879, à fr. 134,570-25 et, en 1884, à fr. 143,741-58.

Le crédit postulé pour cette année est inscrit au budget sous l'article 42, « Musée royal d'histoire naturelle, personnel et frais d'étude des collections, 73,700 francs », et sous l'article 43, « Matériel et acquisitions, location des maisons servant de succursales au musée, 77,650 francs »; la somme demandée pour le personnel et le matériel est donc, pour l'exercice 1885, de 15,1350 francs.

Le budget a décuplé depuis l'organisation du musée; l'attention de la section a été attirée sur la progression considérable et incessante des dépenses.

La section centrale propose une réduction de crédit de 10,000 francs, à imputer à concurrence de 5,000 francs sur l'article 42, qui se chiffrerait par 68,700 francs au lieu de 73,700 francs, et à concurrence de 5,000 francs sur l'article 43, qui se chiffrerait par 72,650 francs au lieu de 77,650 francs.

CHAPITRE VII.

BEAUX-ARTS.

La section centrale s'est informée des mesures prises par le Gouvernement, pour l'organisation de l'enseignement des arts décoratifs appliqués à l'industrie.

Réponse :

« L'enseignement des principes des applications de l'art à l'industrie » figure depuis plusieurs années déjà au programme de nos académies et » écoles de dessin. Le musée des échanges internationaux qui collectionne » des moulages et des photographies, expressément en vue de fournir à cet » enseignement les modèles nécessaires, ne tardera pas à être ouvert au » public.

» L'enseignement des arts appliqués occupe d'ailleurs une large place » dans la réorganisation de l'académie des beaux-arts d'Anvers, mesure » pour l'exécution de laquelle de nouveaux crédits sont demandés au » budget de 1885.

» Une école spéciale d'arts décoratifs sera, d'autre part, ouverte à » Bruxelles aussitôt que le Gouvernement se sera mis complètement » d'accord avec la ville sur les moyens d'exécution.

» Enfin le Gouvernement est en négociation avec la ville de Bruges pour » compléter l'enseignement de l'académie de cette ville, par des cours » d'applications à l'industrie conformes aux traditions et aux besoins » locaux. »

La section centrale signale les observations adoptées par l'une des sections qu'à l'avenir le Gouvernement ne fasse l'acquisition que de tableaux exécutés et ne paye plus de toiles à l'avance, en ce sens que la commande anticipée reste à l'état d'exception.

Réponse :

« Le système des commandes d'œuvres d'art est absolument abandonné, » à cause des déceptions auxquelles il est sujet.

» Quand un artiste de mérite, qui n'est pas encore représenté au musée, » produit une œuvre remarquable, que le suffrage public désigne à l'atten- » tion du Gouvernement, celui-ci s'efforce, quand il en a l'occasion, d'en » enrichir les collections de l'État.

» Pour les peintures murales, qui s'exécutent toujours en vue d'une » destination prévue, puisqu'elles font corps avec les édifices, dont elles » sont le complément décoratif, il est impossible d'abandonner le système » des commandes.

» Les travaux ne sont toutefois définitivement commencés qu'après » l'élaboration et l'approbation par le Gouvernement d'un plan d'ensemble » de la décoration. »

Question :

- « Quelle est la somme destinée à l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants
 » ou décédés depuis moins de dix ans, et quelle est la somme destinée aux
 » établissements publics pour l'acquisition d'œuvres d'art et la somme
 » destinée au grand art ?
 » Quelle est la somme due ou engagée portée au budget et quelle est la
 » somme demeurée disponible pour l'exercice courant ?
 » Prière de fournir la liste de toutes les commandes et acquisitions qui
 » ont été effectuées.
 » Même demande pour les divers postes inclus aux différents littéras de
 » l'article 49. »

Réponse :

- « Il s'agit, dans l'espèce, de dépenses essentiellement variables, dont le
 » montant ne peut être fixé à l'avance.
 » En ce qui concerne notamment les acquisitions d'œuvres d'art, le
 » chiffre des dépenses est subordonné aux occasions qui se présentent
 » d'enrichir, soit les collections de l'État, soit les collections des provinces,
 » des communes et des établissements publics.
 » Le tableau ci-annexé, fourni à l'appui du premier projet de budget
 » de 1885, tableau qui n'a pas été reproduit aux annexes du projet de
 » budget définitif du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des
 » Travaux publics pour la dite année, indique les principaux travaux d'art
 » actuellement en voie d'exécution, ainsi que les dépenses mises de ce chef
 » à la charge de l'État.
 » Il y a lieu d'ajouter à ce tableau, qui a été dressé en janvier 1884, les
 » travaux suivants entrepris depuis cette époque, à savoir :
- | | |
|--|--------|
| » Exécution de onze panneaux décoratifs en bronze, destinés à com-
» pléter, d'après les données de la décoration primitive, la rampe du
» grand escalier du musée royal de peinture et de sculpture . fr. | 25,000 |
| » Exécution de deux statues en bronze et de deux statues en
» pierre de Savonnière, pour la décoration du palais de justice
» d'Anvers | 29,000 |
| » La province accorde une somme égale. | |
| » Reproduction en marbre, pour les collections de l'État, d'un
» groupe d'enfants, en plâtre, de M. Fraikin, intitulé : « Le
» triomphe de Bacchus » | 18,000 |
| » Buste de feu Poelaert | 5,000 |
| » Reproduction au burin du portrait de S. M. le Roi Léopold I ^{er}
» par feu De Winne | 8,000 |
- » En tenant compte des dépenses ordinaires annuelles et de l'ensemble
 » des engagements qui devront être réalisés cette année, le crédit inscrit
 » au budget sera absorbé. »

Ci-après le relevé des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces et des communes et des établissements intéressés dans la dépense, tableau fourni à l'appui du premier projet de budget de 1885, et qui n'avait pas été reproduit aux annexes du projet de budget définitif.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à l'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc	Sommes liquidées jusques et y compris l'EXERCICE 1882.
Décoration de l'église Saint-Pholien, à Liége	44,000 »	9,666 »	4,334 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	5,495 »	3,065 »	2,430 »	»
— de l'église Sainte-Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	35,274 »	41,148 »
— des Halles d'Ypres (grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	96,000 »
— — peinture décorative . . .	21,800 »	17,440 »	4,360 »	17,440 »
Église Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, déco- ration du transept.	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur). .	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais des Académies	45,000 »	45,000 »	»	»
Décoration du plafond de l'escalier principal des musées de peintures.	30,000 »	30,000 »	g) »	30,000 »
Hôtel de ville de Louvain.	435,000 »	80,000 »	55,000 »	20,000 »
Décoration de la façade de la gare du Midi à Bruxelles.	i) 40,000 »	{ 20,000 » 20,000 »	Département des Travaux publics.	20,000 »
A REPORTER . . . fr.	532,995 »	404,877 »	128,098 »	264,443 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1883.	de 1884.	de 1885.	à venir.	
4,614 »	»	»	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,532 50	1,532 50	»	»	
a) 6,858 »	6,858 »	6,872 »	»	a) Contrat passé le 23 novembre 1875 avec M. Canneel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
b) »	»	»	»	b) Contrat du 17 octobre 1874. La part de l'État était fixée à 96,000 francs, payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, devait exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres. Les travaux sont terminés et reçus.
c) »	»	»	»	c) Ces travaux constituent le complément de l'ornementation de la grande salle des Halles d'Ypres. Ils ont été exécutés sous la direction de M. Pauwels et soumis à l'approbation du Gouvernement. — Les travaux sont achevés et approuvés.
d) 9,250 »	9,250 »	»	»	d) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de 40 mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs. — Ce travail est terminé.
e) 666 »	666 67	666 66	»	e) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités, selon le degré d'avancement du travail.
f) 7,500 »	7,500 »	»	»	f) M. Slingeneyer s'est engagé à modifier et à améliorer trois des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies. — Ce travail est à peu près terminé.
»	»	»	»	g) M. Stallaert s'est engagé à exécuter les panneaux décoratifs d'après un projet approuvé par la commission des monuments. — La décoration est achevée et approuvée.
h) 40,000 »	40,000 »	40,000 »	30,000 »	h) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration, composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
»	»	»	»	i) M. Ducaju s'est engagé à exécuter quatre statues de 2 ^m ,40 de haut et cinq bas-reliefs de 3 mètres de large sur 1 ^m ,50 de haut. Ce travail est terminé et approuvé.
28,418 17	33,807 17	17,528 66	30,000 »	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris l'EXERCICE 1882.
REPORT . . . fr.	532,995 »	404,897 »	428,098 »	264,143 »
Décoration du square de la Place du Petit-Sablon à Bruxelles.	87,000 »	43,500 » 21,750 »	21,750 »	28,490 »
		(Administration des bâtiments civils.)		
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880.	15,000 »	k) 15,000 »	»	7,000 »
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 »	16,000 »	»	5,333 32
Coulée en bronze d'une statue représentant : Prométhée enchaîné.	3,800 »	3,800 »	»	3,800 »
Coulée en bronze de trois statues, à savoir :				
L'Homme au serpent	2,400 »	2,400 »	»	»
Le Faune couché.	1,680 »	1,680 »	»	»
Le Joueur de billes.	600 »	600 »	»	»
Exécution de trois groupes en bronze destinés à la décoration de la terrasse de l'île du Commerce à Liège.	m) 75,000 »	37,500 »	37,500 »	»
TOTAUX fr.	734,475 »	527,427 »	207,348 »	309,766 32

L'administration des beaux-arts est en outre engagée pour une somme de 82,500 francs, dans les frais d'exécution, square du Petit-Sablon à Bruxelles. — L'administration des bâtiments civils du Département de l'Intérieur et la ville de l'exécution de ces statues seront conclues prochainement.

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1883	de 1884.	de 1885	a venir	
28,418 47	35,807 47	47,528 66	30,000 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions
15,010 »	»	»	»	j) La décoration du square comprend 48 groupes et statuette en bronze, représentant les métiers des anciennes corporations de la ville de Bruxelles au XVI ^e siècle — La dépense évaluée à 87,000 francs se décompose comme il suit 42 statuette, à 1,700 fr., pour les petits piliers 71,400 6 groupes pour les grands piliers, à 2,600 francs. 45,600 Total fr. 87,000 Le Département de l'Intérieur intervient pour 43,500 fr. — Le Ministère des Travaux publics et la ville de Bruxelles ont accordé une somme égale, payable par moitié sur leurs budgets respectifs — Ce travail est terminé et approuvé
5,000 »	3,000 »	»	»	A) Par contrat du 20 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 30 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit.
5,333 34	5,333 34	»	»	i) MM. Desvachez et Biot sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe, gravé par Henriquet Dupont Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches Cette somme sera payée, par tiers, selon le degré d'avancement des travaux. Le portrait du Roi est terminé
»	»	»	»	
»	2,400 »	»	»	
»	1,680 »	»	»	
»	600 »	»	»	
10,000 »	27,500 »	»	»	m) L'exécution de ces groupes est confiée à MM. de Tombay, Mignon et Halkin Le prix de chaque groupe est fixé à 25,000 francs payables de compte à demi par le Gouvernement et la ville de Liège
72,761 51	76,320 51	47,528 66	30,000 »	

évaluées à 165,000 francs, de dix statues en marbre avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du Bruxelles interviennent chacune pour un quart de la dépense — Des conventions particulières réglant les conditions

» Outre les engagements désignés dans le dit tableau et notes précités,
 » les allocations pétitionnées aux différents littéras de l'article 49 doivent
 » servir à assurer, jusqu'à la fin de l'année 1885, l'instruction des affaires
 » nouvelles, ainsi que la marche des services ordinaires visés dans le libellé
 » de l'article, tels que :

» Les dépenses de l'exposition belge des beaux-arts à la Nouvelle-
 » Orléans, de l'exposition des aquarellistes à Bruxelles, de l'exposition de
 » Spa, etc., soit une dépense moyenne de 40.000 à 45,000 francs ;
 » Les frais du grand concours de peinture de 1885 : moyenne, 5,000 à
 » 6,000 francs ;
 » Le loyer, l'entretien, la garde, etc., des ateliers loués à Rome pour les
 » lauréats des concours artistiques belges, environ 10,000 francs ;
 » Enfin, la sixième des dix annuités de 1,500 francs, promises en vue
 » d'acquérir des gravures, dessins et épreuves photographiques nécessaires
 » pour compléter l'œuvre de Rubens. »

Question :

La section demande d'indiquer la somme affectée à l'acquisition de tableaux anciens pour le musée d'Anvers. (Art. 52.)

Réponse :

« La somme accordée annuellement en vue des acquisitions éventuelles
 » d'œuvres anciennes pour le musée d'Anvers s'élève à 67,000 francs, cou-
 » verts à raison de 31,000 francs par le Gouvernement, de 31,000 francs
 » par la ville et de 5,000 francs par la province.
 » Les 31,000 francs du Gouvernement sont compris dans la dotation
 » pétitionnée au budget en faveur de l'institut supérieur et de l'académie
 » royale des beaux-arts d'Anvers. »

Même demande en ce qui concerne l'acquisition de tableaux anciens pour le musée de Bruxelles.

Réponse :

« La somme à affecter aux acquisitions éventuelles d'œuvres anciennes,
 » dont le prix est à valoir sur la dotation de 86,575 francs du musée ancien
 » en 1885, est arrêtée à 72,500 francs. »

La section demande le détail des 75,000 francs portés à l'article 58.

Réponse :

« Ce crédit est dès à présent grevé des engagements suivants :

» Seconde moitié du prix du buste de Schmerling . . . fr.	1,250	»
» — — — — — Hanssens	1,250	»
» — — — — — Roland de Lattre.	1,000	»

» destinés à la galerie des marbres de l'Académie royale de
 » Belgique.

» Monument Van Helmont	fr. 16,580 93
» La ville de Bruxelles intervient pour	14,290 46
» et la province de Brabant pour	6,000 »
» Monument Ghislain, à Gand	fr. 4,000 »
» Le Gouvernement devra également intervenir pour moitié dans la	
» dépense de la coulée en bronze du monument à la mémoire d'Annees-	
» sens. »	

Aux articles 64 à 66, la section centrale a interrogé le Gouvernement sur la situation dans laquelle se trouvent les professeurs des conservatoires de Liège et de Gand, en comparaison des professeurs du conservatoire de Bruxelles.

Réponse :

« Le personnel enseignant des conservatoires royaux de musique de
 » Bruxelles et de Liège est classé en trois catégories ; celui du conservatoire
 » royal de musique de Gand en deux catégories, à savoir :

BRUXELLES.	LIÈGE.	GAND.
—	—	—
1^{re} catégorie	1^{re} catégorie.	1^{re} catégorie.
Classes de chant individuel et de chant d'ensemble, de déclamation lyrique, d'harmonie écrite et pratique, de contrepoint et fugue, d'orgue, de piano, d'instruments à archet et de musique de chambre :	Classes d'instruments à archet, de chant, d'harmonie écrite et pratique, d'orgue, de piano :	Classes de chant individuel et de chant d'ensemble, de déclamation lyrique, d'harmonie écrite et pratique, de contrepoint, de fugue, d'orgue, de piano, d'instruments à archet et de musique de chambre.
Professeurs { Minimum fr. 3,000 Maximum . . 4,000	Professeurs { Minimum fr. 2,400 Maximum . . 3,000 ⁽¹⁾	Professeurs { Minimum fr. 2,100 Maximum . . 3,000
Professeurs adjoints. { Minimum fr. 1,500 Maximum . . 2,000	Professeurs adjoints. { Minimum fr. 600 Maximum . . 1,200 ⁽¹⁾	
2^e catégorie.	2^e catégorie.	2^e catégorie.
Classes d'instruments à vent, de déclamation française, flamande et italienne :	Classes d'instruments à vent, de déclamation française :	Classes d'instruments à vent, de solfège et de déclamation :
Professeurs { Minimum fr. 2,000 Maximum . . 3,000	Professeurs { Minimum fr. 1,600 Maximum . . 2,000 ⁽¹⁾	Professeurs { Minimum fr. 4,000 Maximum . . 2,000
Professeurs adjoints. { Minimum fr. 4,000 Maximum . . 4,500		
3^e catégorie.	3^e catégorie.	3^e catégorie.
Classes de solfège, d'étude de clavier.	Classes de solfège et de lecture musicale :	Les traitements de la 4 ^{re} catégorie peuvent être portés à 3,500 francs et ceux de la 2 ^e catégorie à 2,500 francs, en faveur de professeurs qui donnent à la fois deux ou plusieurs cours.
Professeurs { Minimum fr. 4,500 Maximum . . 2,000	Professeurs { Minimum fr. 4,200 Maximum . . 4,600 ⁽¹⁾	
Professeurs adjoints. { Minimum fr. 750 Maximum . . 4,000	Professeurs-adjoints de solfège fr. 600 ⁽¹⁾	

(1) Tout professeur chargé, à titre provisoire, d'un cours autre que celui dont il est le titulaire, pourra recevoir, du chef de cet enseignement supplémentaire, une indemnité dont le chiffre sera fixé par le Ministre, d'accord avec la commission administrative du conservatoire et l'administration communale de Liège.

La section centrale appelle l'attention du Gouvernement sur la situation des professeurs du conservatoire de Liège; suivant les renseignements qui ont été donnés à la section centrale, plusieurs d'entre eux, comptant de nombreuses années de service, ne jouissent cependant pas du traitement maximum des professeurs de la catégorie à laquelle ils appartiennent; la section verrait avec plaisir améliorer la situation de ces fonctionnaires méritants et zélés.

La section centrale propose de rétablir au budget de 1885 le subside annuel de 3,000 francs, alloué pendant dix ans au comité de l'Association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides et supprimé en 1884.

Ce subside a été réclamé à la Chambre des Représentants et au Sénat dans les sessions de 1870 à 1874 et voté dans cette dernière session sous le libellé : « Subside annuel à l'Association de musique symphonique des » anciens musiciens pensionnés du régiment des guides. »

Il se justifie par les services rendus par les membres de l'Association au pays, tant au point de vue du développement de l'art musical que du concours toujours prêté par cette Association aux œuvres de bienfaisance.

La suppression de ce subside avait été votée en 1884, sur l'observation de l'honorable Ministre de l'Intérieur que ce subside, constituant une augmentation de pension, devrait plutôt, selon lui, figurer au budget du Ministère de la Guerre.

La section centrale fait remarquer que l'indemnité ne sera point accordée à titre de pension; s'il en était autrement, on pourrait croire qu'elle a pour objet d'apporter des modifications à la loi sur les pensions et le libellé que nous avons rappelé a été précisément proposé par le Ministre, dans la séance du 14 février 1874, pour éviter cette interprétation.

L'indemnité n'a d'ailleurs pas été rétablie sous une autre forme au budget de la Guerre, et les raisons les plus légitimes militent pour allouer la minime subvention demandée à des hommes qui ont passé une grande partie de leur existence au service de la patrie.

On ajouterait par conséquent à l'article 67, sous le littéra e, un poste ainsi conçu : « Subside à l'Association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides, 3,000 francs. »

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Bâtiments civils.

La section centrale demande le détail des postes repris à l'article 70.

Réponse :

« Il n'est pas possible d'arrêter, même approximativement, la répartition » du crédit de 600,000 francs. L'entretien des bâtiments civils ne constitue

» pas un forfait absolu, mais une entreprise sur bordereau de prix. L'importance et la nature des travaux à exécuter dépendent de circonstances que l'on ne peut en général prévoir d'avance.

» En outre, les travaux d'entretien sont autorisés dans le courant de l'année, après examen des propositions des administrations intéressées; ces propositions, bien que limitées aux dépenses strictement nécessaires, sont toujours supérieures aux ressources budgétaires, de sorte qu'il faut ajourner, chaque année, l'exécution de certains travaux.

» Il est aussi à remarquer que le prix des loyers des nombreux bâtiments loués pour l'installation de services publics, s'élève à 118,200 francs, de sorte que le crédit de 600,000 francs se trouve réduit à 481,800 francs.

» Pour démontrer que ce crédit est à peine suffisant pour couvrir les frais annuels d'entretien, on joint la liste des nombreux palais, hôtels, monuments, bâtiments, etc., ressortissant au service des bâtiments civils, ainsi que celle des hôtels des gouvernements provinciaux et autres immeubles situés en province; leur nombre s'élève à 185. »

L'une des sections a exprimé le désir que la liste fût publiée, avec le rapport de la section centrale, de tous les bâtiments occupés par une administration quelconque, relevant de l'un ou l'autre ministère, ainsi que les prix payés pour la location de ceux qui n'appartiennent pas au Gouvernement, bâtiments situés dans la ville ou la banlieue.

Il est satisfait à cette demande par la publication de la liste annexée à la réponse que nous venons de reproduire. (Cette liste figure comme annexe au présent rapport.)

La section centrale a émis aussi le vœu de voir le Gouvernement accorder la faculté de naviguer la nuit sur tous les canaux.

Réponse :

« La section centrale, chargée de l'examen du budget des voies et moyens pour l'exercice 1885, a déjà prié le Gouvernement de faire connaître ses intentions relativement à la navigation de nuit sur le réseau des voies navigables de l'État. Une réponse fort développée a été donnée à ce sujet à la Chambre et elle se trouve insérée aux *Documents parlementaires*.

» On a jugé utile d'invoquer ce qui se fait en France et dans les Pays-Bas. En France, le service de la navigation de nuit est soumis au règlement de police et de navigation sur les canaux du 21 juin 1855 et à celui du 4 août 1884; dans les Pays-Bas, sur les voies où elle est autorisée, elle est subordonnée aux règlements particuliers édictés en vertu du règlement général de navigation du 5 février 1879, et aux dispositions des arrêtés royaux du 13 juin 1875 et du 30 novembre 1878.

» Le Gouvernement est parfaitement renseigné sur le mode d'organisation de ce service; mais quels sont, d'une part, les frais qu'il occasionne en personnel, balisage, éclairage de la voie, des ouvrages d'art et des

» obstacles; quels sont les avaries constatées, les dommages causés; quelle
 » est, d'autre part, la mesure dans laquelle le batelage a usé de la faculté
 » qui lui est accordée? Dans quelles conditions de mouillage, de profils
 » en travers, a-t-on usé de la navigation de nuit? Est-ce pour profiter de la
 » marée ou pour créer des services de transport accélérés? Y a-t-il enfin
 » accroissement notable du trafic, ou le mouvement des transports est-il
 » resté stationnaire sur les voies navigables, après l'extension donnée aux
 » heures de navigation.

» Le Gouvernement, selon le désir de la Chambre, s'est enquis, par la
 » voie diplomatique, de tous les renseignements nécessaires pour résoudre
 » les questions qui viennent d'être posées. C'est en se basant sur l'expérience
 » obtenue chez nos voisins que l'on sera entièrement à même d'apprécier si
 » la création d'un service de nuit serait justifié, et donnerait des résultats
 » en rapport avec les frais qu'il doit entraîner. »

Sur l'article 96^e, la section estime qu'il y aurait à examiner s'il n'y a pas lieu d'adopter un système de dragage plus perfectionné, pour éviter ces énormes dépenses.

Le Gouvernement ne pourrait-il, a-t-on demandé, acheter de grandes dragues pour être à même de faire les travaux soit lui-même, soit par soumissions.

Réponse :

« Les dragages que l'on effectue actuellement au port d'Ostende ont été
 » mis en adjudication publique en 1882 et forment l'objet d'une entreprise
 » qui comprend tous les travaux de ce genre à effectuer sur la passe
 » d'entrée, dans le chenal et dans l'intérieur du port, pendant un bail de
 » cinq années prenant cours le 1^{er} juillet 1882 pour finir au 30 juin 1887.

» Le cahier des charges relatif à cette entreprise est ci-annexé. Il prescrit
 » l'emploi d'un mode de dragage que l'administration des ponts et chaussées
 » n'a adopté qu'après avoir procédé à des essais par le système ordinaire
 » et à une étude approfondie et complète des divers systèmes de dragages
 » employés dans différents pays.

» Il semble que, dans les circonstances actuelles, il serait désavantageux
 » pour l'État d'acquérir un matériel puissant de dragage. Propriétaire de
 » ce matériel, il ne pourrait que l'exploiter lui-même en régie, ou en
 » confier l'emploi à un entrepreneur qui serait déclaré adjudicataire après
 » une adjudication publique.

» Dans le premier cas, il est probable, ainsi que l'expérience l'a démontré
 » plusieurs fois, que le prix de revient du mètre cube dragué serait plus
 » élevé que celui qui résulte des offres de l'industrie privée

» Dans le second cas, ce serait courir au devant de nombreuses diffi-
 » cultés : en effet, l'entrepreneur à qui l'État aurait ainsi confié un puissant
 » matériel, n'aurait pas d'intérêt direct à entourer ce matériel de tous les
 » soins désirables; sa seule préoccupation serait de l'employer de façon à
 » marcher rapidement afin d'augmenter son gain, et de l'entretenir le

» moins possible afin d'éviter toute dépense d'entretien quelque peu
 » importante; de là naîtraient infailliblement des difficultés qui, malgré
 » tous les soins de l'administration, pourraient entraîner à de graves
 » mécomptes.

» D'un autre côté, il est à remarquer que, dans les deux cas, des perfec-
 » tionnements notables apportés aux engins actuels, ou bien l'apparition
 » d'appareils nouveaux, pourraient venir stériliser les sacrifices que l'État
 » aurait faits en achetant un matériel spécial de grande valeur.

» Finalement, il faudrait, dans un système comme dans l'autre, un
 » personnel très nombreux, soit d'exécution dans le premier, soit de
 » contrôle dans le second, et il en résulterait nécessairement une augmen-
 » tation du prix de revient par mètre cube dragué.

» Il résulte de ces considérations que les frais d'acquisition et d'installa-
 » tion d'un matériel complet de dragage, et l'exécution d'un travail de ce
 » genre dans les conditions précédentes, entraîneraient l'État à de grandes
 » sujétions, à des difficultés certaines et à des dépenses considérables.
 » Il semble plus pratique et plus avantageux pour le Trésor de faire du
 » dévasement du port d'Ostende, l'objet d'une entreprise dont l'importance
 » est assez considérable pour que le Gouvernement soit assuré d'obtenir
 » une sérieuse concurrence de la part d'entrepreneurs capables et bien
 » outillés; ces entrepreneurs sont, d'ailleurs, assez nombreux aujourd'hui,
 » en Belgique et à l'étranger. »

Le contrat d'entreprise existant aujourd'hui sera déposé sur le bureau pendant la discussion.

A l'article 96^a, « Côtes », la section centrale juge qu'il faudrait généraliser l'emploi des revêtements en maçonnerie pour la protection de nos côtes, le fascinage offrant moins de sécurité.

Réponse :

« La substitution des revêtements en maçonnerie aux revêtements en
 » fascinage est décidée d'une manière générale depuis plusieurs années et
 » un grand nombre d'ouvrages de la côte sont déjà renouvelés ou construits
 » dans le premier de ces systèmes. On continue chaque année, autant que le
 » permettent les crédits mis à la disposition du Département, à reconstruire
 » en maçonnerie les jetées et autres ouvrages de défense, en prenant tout
 » d'abord les ouvrages dévastés par les tempêtes, ou les parties supérieures
 » des jetées qui, restant le plus longtemps à sec, à chaque marée, exigent
 » un renouvellement très fréquent. »

Sur l'article 101, la section demande le détail :

Réponse :

« Les dépenses en études de projets, frais de plans, achats d'instru-
 » ments, impressions, frais d'adjudications, etc., etc., faites pendant

- » l'année 1884 et liquidées jusqu'à ce jour, s'élèvent à 62,500 francs.
 » Il reste encore à liquider certaines créances, dont les titres ne sont pas
 » parvenus jusqu'à présent au Département.
 » Ces créances s'élèvent à une somme approximative de 2,500 francs, de
 » sorte que la dépense totale, pendant l'année dernière, sera de 65,000 francs
 » environ.
 » On estime qu'en 1885, les dépenses seront majorées d'un chiffre de
 » 15,000 francs environ, par suite du renouvellement, à partir du 1^{er} mai
 » prochain, des baux d'entretien des routes, des canaux et rivières de
 » l'État.
 » Il est donc à craindre que l'allocation de 75,000 francs portée au
 » projet de budget de l'exercice 1885 soit insuffisante, mais le Gouverne-
 » ment, en vue d'éviter une demande de crédit supplémentaire, ajour-
 » nera, s'il y a lieu, toutes dépenses dont l'urgence ne serait pas absolu-
 » ment démontrée. »

Aux articles 105 et 106, la section demande le détail de ces articles et quels sont les bâtiments construits pendant les cinq dernières années :

Réponse :

« Le tableau ci-joint fournit le détail de l'article 105.

» En ce qui concerne l'article 106, voici les prévisions de dépenses :

» Fournitures de bureau	fr. 2,000
» Chauffage, éclairage et consommation d'eau	4,500
» Mobilier	500
» Impression de cahiers des charges, frais d'adjudication, etc.	5,000
» Acquisition d'ouvrages	500
» Menues dépenses, divers	500
	Total fr. 8,000

» Pendant les cinq dernières années, on a construit : les pavillons de
 » l'ancien Champ-des-Manœuvres, à Bruxelles; l'école normale pour insti-
 » tuteurs, à Gand; la prison cellulaire de Saint-Gilles; l'hôtel occupé par la
 » direction générale des ponts et chaussées. »

Service spécial des bâtiments civils.

GRADES.	TAUX des TRAITEMENTS.	CADRES	
		régle- mentaires.	effectifs.
<i>Service technique.</i>			
Architectes principaux	5,500 à 7,000	2	2
Architectes	4,000 à 5,000	2	2
Sous-architectes	2,700 à 3,500	5	4
Conducteurs de travaux	2,700 à 3,200	4	2
Surveillants	1,800 à 2,500	3	3
Commis-dessinateurs	1,200 à 3,000	10	8
<i>Service administratif.</i>			
Chef de bureau	3,500 à 4,000	1	1
Commis-chef	2,800 à 3,200	1	1
Commis de 1 ^{re} classe	2,200 à 2,500		1
— de 2 ^e —	1,650 à 2,000	6	2
— de 3 ^e —	1,100 à 1,300		1
Jardiniers	1,100 à 2,000	2	1
Messenger	1,400 à 1,300	1	1
Gardiens de monuments	500 à 1,000	5	4

« Vingt aides temporaires, dont les salaires varient de 3 francs à fr. 5-50 » par jour.

» Le nombre de ces agents augmente ou diminue, selon l'importance des » travaux en cours d'exécution. »

CHAPITRE IX.

MINES.

Le Gouvernement a été interrogé par la section centrale sur ses intentions relativement au maintien ou à la suppression du conseil des mines, en transférant pour ce cas les attributions dudit conseil soit aux députations permanentes, soit à une autre administration.

Réponse :

- « Cette question, soulevée à diverses reprises et en dernier lieu à » l'occasion de l'examen du budget de l'année dernière, a été soumise par » l'administration précédente à une étude, aujourd'hui terminée.
- » La section centrale ne perdra pas de vue que le crédit sollicité pour le » conseil des mines doit nécessairement être maintenu aussi longtemps » qu'une loi spéciale n'aura pas remplacé ce collège par un autre rouage » administratif, dont l'existence est indispensable pour assurer l'exécution » des lois et des règlements sur les mines.
- » La section centrale n'ignore pas que les demandes, de plus en plus » restreintes, de concessions de mines ne sont pas les seules affaires qui » exigent l'intervention du conseil
- » Les réunions de concessions, leur partage et la rectification de leurs » limites, les occupations de terrain et l'établissement de voies de commu- » nication nécessaires à l'exploitation, les décisions à prendre par l'autorité » administrative en matière de police des mines, etc., resteraient en » souffrance si les attributions du conseil des mines n'étaient pas, au » préalable, transférées à un autre corps constitué.
- » Il est à noter que dans l'esprit de plusieurs membres de la Chambre, » ce transfert est d'autant moins urgent que le conseil des mines pourrait » rendre encore de grands services, si une loi sur la concessibilité des » minerais de fer, depuis longtemps réclamée, venait à être décrétée.
- » En attendant que l'opinion du Département soit faite sur le maintien, » la suppression ou la réduction du nombre de membres du conseil, il a été » décidé que, par mesure d'économie, il n'y a pas lieu de pourvoir actuelle- » ment au remplacement de deux conseillers effectifs décédés.
- » C'est encore dans le but de réaliser des économies que les bureaux du » conseil ont été transférés dans une dépendance de l'hôtel des administra- » tions du Département, ce qui a permis de renoncer à la location d'une » maison à charge des bâtiments civils et de supprimer plusieurs autres » menues dépenses.
- » En vue de la suppression éventuelle du conseil, la nomination du » nouveau commis attaché au greffe n'a été faite qu'à titre précaire. »

Le conseil des mines, institué par la loi du 2 mai 1837 et auquel furent

conférées les attributions du conseil d'État sous la loi du 21 avril 1810, est régulièrement composé d'un président et de quatre conseillers, nommés par le Roi; un greffier, également nommé par le Roi, est attaché au conseil. Le Roi peut en outre nommer quatre conseillers honoraires, à l'effet de suppléer les membres effectifs en cas d'empêchement.

Il résulte de la réponse du Gouvernement que le conseil des mines ne se compose plus que de deux conseillers effectifs au lieu de quatre, qu'un commis, nommé à titre précaire, a remplacé le commis précédemment attaché au greffe et que le bail d'un local distinct, servant pour les réunions du conseil, n'a pas été renouvelé.

La suppression du conseil des mines a été votée en 1848 par la Chambre, mais rejetée par le Sénat; le rapport de la section centrale, déposé dans la session ordinaire de 1884, estimait que l'intervention du conseil n'était plus nécessaire et que ses attributions pouvaient sans inconvénient être conférées à l'administration des mines, érigée en direction générale.

La question fut débattue dans les séances des 27 et 28 février 1884, et la majorité de la Chambre paraissait d'accord pour reconnaître que le maintien de l'institution n'était plus suffisamment justifié.

Toutefois, il a été observé dans la discussion qu'un certain nombre de demandes de concession ou d'extension de concession de mines de houille étaient encore en instruction et que cette circonstance, jointe à l'éventualité d'une loi annoncée depuis longtemps sur la concessibilité des minerais de fer, devaient empêcher toute décision précipitée sur la question, dont la solution intéresse une des principales branches de la fortune publique, l'exploitation des mines, et peut entraîner la révision des lois organiques de 1810 et de 1837.

Il y a lieu de remarquer que l'exploitation par travaux d'art réguliers est interdite sans concession pour tous minerais de fer et que, d'autre part, les minerais, depuis 1837, ne sont plus concessibles en Belgique.

La loi du 2 mai 1837 a créé un conseil spécial des mines et lui a conféré les fonctions du conseil d'État sous la loi du 21 avril 1810, mais en exceptant, dans son article 1^{er}, ce qui concerne les demandes en concession ou en extension des mines de fer pour lesquelles toute discussion fut ajournée jusqu'au moment où le Gouvernement jugerait utile de ressaisir la Chambre de la question.

Cet ajournement dure encore; un avant-projet de loi a été rédigé en 1883, mais depuis cette époque les réclamations se sont continuées et le conseil des mines a émis à de nombreuses reprises l'avis qu'il y avait nécessité de reviser cette partie de la législation sur les mines et de rétablir un état normal pour l'exploitation du minerai de fer; le conseil indique les règles qu'il faut observer et les principes qu'il ne faut pas perdre de vue dans la révision de la législation sur une matière aussi délicate et qui touche à des intérêts si importants. (*Voir* notamment décision du 20 novembre 1863. CHICORA, *Jurisp. du conseil des mines*, 1863 à 1873.)

La section centrale sollicite vivement le Gouvernement de faire activer et

terminer ces études, qui intéressent à un haut degré la prospérité de l'industrie, pour que la législation puisse enfin être complétée à bref délai.

En attendant communication des décisions ou propositions du Gouvernement, la réduction des dépenses nécessitées par le conseil des mines était naturellement indiquée.

Sur l'article 109, « Traitement du personnel du corps des mines », on demande le détail, comme il a été produit à l'article 103.

GRADES.	TRAITEMENTS.	NOMBRE.		Observations.
		Cadre référé pour le service.	Effectif total.	
Directeur divisionnaire.	10,000	2	2	
Ingénieur en chef directeur	8,000	6	6	
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	6,800 - 7,000	4	4	
— — 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	4	5	Dont 1 en service spécial.
Ingénieur de 4 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	40	41	— — —
— 2 ^e —	3,500 - 4,000	40	40	
— 3 ^e —	2,700 - 3,100	10	11	Dont 1 en service spécial.
Commis-expéditionnaires	4,200 - 2,200	Indéterminé.	41	

Sur les articles 112 et 113, on demande également le détail.

« ART. 112. Caisse de prévoyance.

» Le crédit de 43,000 francs pour subsides aux caisses de prévoyance
 » supporte annuellement une dépense moyenne de 400 francs pour frais
 » d'acquisition de décorations, pour actes de courage et de dévouement
 » posés à l'occasion d'accidents dans les mines, et pour frais de route et de
 » séjour des membres de la commission permanente de ces institutions.
 » Le restant, soit 44,600 francs, environ, est réparti aux six caisses de pré-
 » voyance existantes, en prenant pour bases le nombre des ouvriers affiliés
 » et le montant des charges de chacune d'elles. »

» La répartition du crédit de 1883 s'est faite de la manière suivante :

» Caisse de Mons	fr.	11,018 91
» — Charleroi		14,754 79
» — Centre		5,771 22
» — Liège		11,570 81
» — Namur		1,330 63
» — Luxembourg		243 64
» Total . . . fr.		44,690 »

» ART. 113. *Impressions, achat de livres, etc.*

» Le crédit porté est de 7,000 francs.

» Le détail, qu'il n'est possible de donner qu'approximativement, peut se libeller comme suit :

» 1 ^o Impressions et autographes ; rapports des ingénieurs, circulaires, imprimés pour le service des machines à vapeur et la statistique, extraits du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales</i> , etc. fr.	2,600
» 2 ^o Abonnements divers	600
» 3 ^o Achat de livres et de cartes, reliures, etc.	1,800
» 4 ^o Achat et réparation d'instruments	600
» 5 ^o Divers ; traductions ; expériences, notamment sur le grisou.	1,400
» Total . . fr.	<u>7,000</u> »

La section centrale a l'honneur de proposer à la Chambre l'allocation des crédits demandés par le Gouvernement, mais avec les modifications suivantes :

	A l'article 10,	441,500	au lieu de	401,500 francs,	soit une augmentation de	40,000 francs.
	— 10b,	120,000	—	130,000	—	réduction de . . 10,000 —
Rectification proposée par le Gouvernement.	— 11,	14,600	—	10,200	—	augmentation de 4,400 —
	— 12g,	10,100	—	11,500	—	réduction de . . 1,400 —
	— 21,	40,000	—	30,000	—	augmentation de 10,000 —
Proposition du Gouvernement.	— 29,	3,000	—	2,000	—	— 1,000 —
	— 36f,	95,527	—	115,527	—	réduction de . . 20,000 —
	— 42,	68,700	—	73,700	—	— 5,000 —
	— 43,	72,650	—	77,650	—	— 5,000 —
	— 67e,	« Subside à l'Association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides (augmentation)				3,000
	Réductions			fr.	44,400	
	Augmentations.				23,400	
				Fr.	<u>16,000</u>	

Ce qui ramène le projet de budget pour 1883 à 16,331,668 francs, au lieu de 16,347,668 francs.

Le Rapporteur,

F. DOHET.

Le Président,

VAN WAMBEKE.

ANNEXE.

Liste des palais, hôtels, édifices, monuments, bâtiments, etc., dont l'entretien ressortit au service spécial des bâtiments civils du Brabant.

A. Propriétés appartenant à l'État.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. (Bruxelles et environs.)	NOMBRE d'hôtels, BÂTIMENTS, ETC.	Observations.
Palais de la Nation : Sénat et Chambre des représentants . . .	2	
Hôtel du Ministère de la Guerre	4	
— — — (Bureaux)	2	
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	4	
— — — — (Bureaux).	2	
— — des Affaires Étrangères	4	
— — — — (Bureaux)	4	
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	4	
Hôtel du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (Bureaux).	4	
Hôtel du Ministère des Finances	4	
— — — (Bureaux)	2	
— — de la Justice	4	
— — — (Bureaux)	4	
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	4	
— — — — (Bureaux).	4	
École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem.	6	
Tir national et ses dépendances, à Schaerbeek.	3	
Palais des Académies.	4	
Musée Wiertz et ses dépendances, à Ixelles.	2	
Conservatoire royal de musique et ses dépendances.	4	
— (habitations du directeur et du secrétaire).	4	
Observatoire royal et ses dépendances	4	
Bâtiment du parc Léopold (ancien jardin zoologique), à Ixelles.	4	
Bureau central des postes (ancien temple des Augustins) . . .	4	
Hôtel de la direction générale des ponts et chaussées.	4	
Bâtiment du « Moniteur »	4	
Bâtiment du « Timbre »	4	
Pavillons de l'ancien champ des Manœuvres de Bruxelles . . .	2	
A reporter.	44	

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. (Bruxelles et environs.)	NOMBRE d'hôtels BÂTIMENTS, ETC.	Observations.
Report.	44	
Bâtiment rue d'Iodoie, n° 36, à Ixelles.	4	Occupés par des bureaux de l'administration des chemins de fer.
Ancien hôtel Meeus.	4	
— Trazeignies.	4	Occupé par l'administration de l'agriculture et de l'industrie.
Magasin de l'État, rue de la Tulipe, à Ixelles	2	
Domaine royal de Tervueren, avec dépendances	6	
Hôtel du gouvernement provincial	4	
— de la Cour des comptes	4	
— des Monnaies, à Saint-Gilles.	4	
Palais de l'Industrie, comprenant les musées royaux et la bibliothèque royale.	4	
Musée commercial, rue des Augustins.	4	
Palais des Beaux-Arts	4	
Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie (bâtiment de l'ancienne porte de Hal).	4	
Bâtiment rue Ducale, n° 6	4	Occupé par l'administration des chemins de fer.
— — n° 8	4	Id.
— — n° 40.	4	Id.
— — n° 42.	4	Id.
— — n° 44.	4	Id.
— — n° 46.	4	Id.
— — n° 22 et 22bis.	4	Occupé par le musée scolaire.
— — n° 26.	4	— l'administration des chemins de fer.
— — n° 55.	4	Occupé par des bureaux de Ministère des Finances.
Maison rue de l'Orangerie, n° 40.	4	Id.
— — n° 42.	4	Occupée par l'administration des chemins de fer.
— — n° 44.	4	Id.
— — n° 46.	4	Id.
— — n° 48.	4	Id.
— — n° 20.	4	Occupée par des bureaux et magasins de l'administration des bâtiments civils.
— — n° 22.	4	Id.
— — n° 24.	4	Id.
— — n° 26.	4	Id.
A reporter.	77	

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. (Bruxelles et environs.)	NOMBRE d'hôtels, BÂTIMENTS, ETC.	<i>Observations.</i>
Report.	77	
Maison rue de l'Orangerie, n° 28.	1	Occupée par l'administration des chemins de fer.
— — n° 30.	1	Id.
— — n° 32.	1	Id.
Maison rue de Louvain, n° 76	1	Id.
— — n° 77	1	Id.
— — n° 79	1	Id.
— — n° 81	1	Id.
— — n° 83	1	Id.
— — n° 107.	1	Id.
Maison rue de la Régence, n° 5.	1	Id.
— — n° 11 et 13.	2	Occupée par l'administration des mines.
Maison rue de l'Évêque, n° 38	1	Occupée par la division des beaux-arts, pour le dépôt des collections de modèles en plâtre.
— — n° 44	1	Magasin central de la garde civique.
Bâtiments du Jardin Botanique de l'État et ses dépendances .	4	
Total.	95	
Monument de Waterloo et ses dépendances	2	
— de la place des Martyrs, à Bruxelles	1	
— de la colonne du Congrès, à Bruxelles.	1	
— de Laeken.	1	
Total.	3	
Squares de la place du Trône, à Bruxelles.	3	
— aux abords de l'avenue de la Reine, à Schaerbeek.	2	
— du Petit-Sablon, à Bruxelles	1	
— de l'église Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles	1	
Jardin du Palais des Académies	1	
— de la place des Martyrs	2	
— de la colonne du Congrès	1	
— du musée de l'industrie et de la bibliothèque royale	2	
— entourant le bâtiment de l'ancienne Porte-de-Hal	1	
Total.	14	
Total général.	114	

B. Bâtiments pris en location par l'Etat, affectés à des services publics et dont les loyers se prélèvent sur l'article 70 du budget.

DÉSIGNATION des BÂTIMENTS.	DÉSIGNATION des SERVICES QUI Y SONT INSTALLÉS.	MONTANT des LOYERS
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
Rue Ducale 83.	Direction de la traction et du matériel.	2,600
— 85.	— —	2,500
— 87.	— —	7,000
— 95.	Service des inspecteurs généraux	5,500
Rue Gouvernement provisoire, 26, 28.	— commercial et statistique.	5,000
Boulevard Bisschoffsheim, 33.	Comité du contentieux.	4,000
Rue d'Isabelle, 77	4 ^e direction des chemins de fer	2,500
Rue Villa-Hermosa, 48	Service du factage.	4,200
— 48 ^a	— de l'expédition	2,000
Montagne de l'Oratoire, 5.	Postes et télégraphes. Service international	1,600
— 7.	— Administration centrale	8,000
— 12.	— Facteurs.	3,000
Place de Louvain, 41.	— Rebut et matériel.	7,000
Rue de Ligne, 28.	— Service des bâtiments	2,800
Rue de Berlaumont, 14	— Effets de commerce, etc.	45,000
— 34	— Transports et masse.	5,000
	Total.	74,700
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
Rue des Petits-Carmes, 7.	Commission royale des monuments	5,000
Rue de Ruysbroeck, 43	Bureaux du service des bâtiments civils	5,000
Boulevard de Waterloo, 116.	Annexe du musée de la Porte de Hal.	7,000
— 117, 118.	— —	5,400
Rue aux Laines, 41.	Musée instrumental du conservatoire royal de musique	5,000
	Total.	27,400
Ministère de la Guerre.		
Rue de l'Association, 40.	Direction de la milice	6,000
Rue des Cultes, 5.	— du génie	6,500
	Total.	12,500
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
Rue de la Presse, 45	Inspection générale de la garde civique	3,600
	Total général.	148,200

Vingt-quatre bâtiments.

C. Bâtimens civils situés en province.

DÉSIGNATION DES HOTELS, BATIMENTS, ETC.	NOMBRE d'hôtels, bâtimens, etc.
Province d'Anvers.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Anvers	1
Bâtiment de la douane, à Esschen.	1
— — à Putte-Cappellen	1
Province de Flandre occidentale.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	1
Hôtel de la direction provinciale des contributions directes, douanes et accises, à Bruges.	1
Bâtiment de la douane, à Comines	1
— à Beveren	1
— à Heyst.	1
— à Nieuport.	1
— à Leysele	1
Province de Flandre orientale.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Gand	1
Hôtel de la direction provinciale des contributions directes, douanes et accises, à Gand.	1
Bâtiment occupé par le dépôt des archives de l'État, à Gand.	1
Province de Hainaut.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Mons.	1
Hôtel de la direction provinciale de l'enregistrement et des domaines, à Mons.	1
Hôtel de la direction provinciale des contributions directes, douanes et accises, à Mons	1
Maison occupée par une partie des archives du gouvernement provincial, à Mons.	1
Bâtiment occupé par les archives provinciales de l'État, à Mons.	1
Bâtiment de la douane, à Hertain	1
A REPORTER	19

DÉSIGNATION DES HOTELS, BATIMENTS, ETC.	NOMBRE d'hôtels, bâtiments, etc.
REPORT . . .	19
Province de Liège.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Liège (ancien palais des princes-évêques) . . .	1
Hôtel de la direction provinciale des contributions directes, douanes et accises, à Liège (ancien palais des princes-évêques).	1
École normale des humanités, à Liège.	1
École normale d'institutrices, à Liège.	1
Hôtel de la direction provinciale de l'enregistrement et des domaines, à Liège (ancien palais des princes-évêques).	1
Bâtiment de la douane, à Mouland	1
— à Baelen.	1
— à Petit-Lanaye.	1
— à Moutzen	1
Province de Luxembourg.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Arlon	1
Bâtiment de la direction provinciale des contributions directes, douanes et accises, à Arlon.	1
Section normale de Virton.	1
Château de Bouillon.	1
Château de La Roche	1
Bâtiment de la douane, à Guirsch	1
— — à Saint-Mard	1
— — à Florenville	1
— — à Villers-devant-Orval	1
— — à Quatre-Chemins	1
— — à Deyfeld	1
Province de Limbourg.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt	1
Bâtiment de la douane, à Lommel.	1
À REPORTER . . .	41

DÉSIGNATION DES HOTELS, BATIMENTS, ETC.	NOMBRE d'hôtels, bâtiments, etc.
REPORT	41
Province de Namur.	
Hôtel du gouvernement provincial, à Namur.	1
Hôtel de la direction provinciale des contributions directes, douanes et accises, à Namur.	1
Bâtiment de la douane, à Najauge (Mazée).	1
Institut agricole de Gembloux	1
TOTAL	45
Récapitulation générale.	
Palais, hôtels, édifices, monuments, etc., situés à Bruxelles et aux environs	114
Bâtiments pris en location par l'État, à Bruxelles	24
Bâtiments civils situés en province.	45
TOTAL GÉNÉRAL	183